CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU LUNDI 06 MARS 2023

Le lundi 06 mars 2023, à 19h, les membres du Conseil du 17ème arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17ème arrondissement le 28 février 2023, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17ème Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MICHEL, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme ROUAH-ZANGRILLI, Mme SERFATI, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :
Mme TOURY à la délibération 2023 DFPE 66

Sont partis en cours de séance :
Mme ROUAH ZANGRILLI à la délibération 2023 DJS 37
Mme TOURY au vœu V202317008

Excusés, ayant donné pouvoir :
Mme HAZARABEDIAN donne pouvoir à Mme SERFATI
Mme JACQUEMONT donne pouvoir à M. HATTE
Mme KUSTER donne pouvoir à M. BOULARD
M. MALLO donne pouvoir à M. LAVAUD
Mme PEREZ donne pouvoir à M. DUMESNIL
Mme TAIEB donne pouvoir à M. ZIADY

Excusés :
Mme KOBON-MONNET
Mme MAMAN

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement, constatant que le quorum est atteint (27 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172023003)
II. Désignation du secrétaire de séance (172023001)
III. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 (172023002)
IV. Examen pour avis des projets, communications et vœux suivants

2023 SG 7 Transformations Olympiques - Subventions (100 000 euros) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de BasketBall et MAIF
2023 DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP
2023 DEVE 5 Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC
2023 DFPE 12 Subvention (1 877 918 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance**.**
2023 DFPE 21 Subvention (1 651 157 euros), avenant n° 2 et subvention d'équipement (357 108 euros) à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e)
2023 DFPE 24 Subvention (5 789 262 euros), avenants n° 1 et n° 2 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance.
2023 DFPE 45 Subventions (297000 euros) - avec 1 convention, 1 CPO et 2 avenants à CPO- à 8 associations pour le fonctionnement des ludothèques et ludomouv**.**
2023 DFPE 66 Subvention (8 667 628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance
2023 DFPE 72 Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.
2023 DDCT 01 Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €)
2023 DDCT 03 Appel à projets politique de la ville - subvention de fonctionnement à 67 associations pour le financement de 75 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)
2023 DDCT 04 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (1 516 326 euros pour 100 associations et la réalisation de 236 actions)
2023 DDCT 11 Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires -- subventions de fonctionnement (80 000 euros) à 9 associations
2023 DLH 62 Immeuble communal 20 Boulevard du Bois le Prêtre (17ème), Fixation de redevance et attribution d'une aide en nature à l'association Centre social et culturel de la Porte Pouchet
V172023004 Vœu relatif à l'occupation de l'immeuble communal situé 20 boulevard du Bois-le-Prêtre - Rattaché à la délibération 2023 DLH 62
2023 DLH 68 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par SNL Prologues
2023 DDCT 12 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association.
2023 DSOL 4 Aide alimentaire - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725€) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960,00€) pour 1 association, Conventions.
2023 DSOL 24 Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens
Communication relative au bilan de l'avancement des projets du budget participatif du 17ème arrondissement et à leurs perspectives
2023 DAE 74 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 000 euros.
V172023003 Vœu relatif aux modalités de fonctionnement de la commission d'indemnisation des commerçants et d'indemnisation des entreprises affectées par le chantier du tramway T3 - Rattaché à la délibération 2023 DAE 74
2023 DAE 77 Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 193 172 €
2023 DPE 4 Subventions (407 500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions

2023 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros)
2023 DASCO 20 Subventions d'investissement (65 835 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022
2023 DJS 37 Subventions (227.000 euros), convention et avenants avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits
2023 DEVE 18 Chambre Funéraire des Batignolles – Approbation du principe de la délégation du service public pour la gestion de la Chambre funéraire des Batignolles
2023 DAC 129 Pacte adjoint et contrat de cession de droits d'auteur et de garantie – Œuvre hommage à Edmond Rostand

V. Vœux

V172023001 Vœu relatif à l'augmentation des charges locatives de provision d'énergie pour les locataires du parc social parisien
V172023002 Vœu relatif au renforcement des contrôles de la réversibilité des locaux professionnels lors de la cessation d'activité des professions réglementées
V172023005 Vœu relatif à la mise en conformité des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) dans le parc social de la Ville de Paris
V172023006 Vœu relatif à la programmation et au financement du dispositif Embellir Votre Quartier
V172023007 Vœu Relatif au plan de circulation de la place Saint-Ferdinand et de la rue des Acacias, issu de la concertation dans le cadre du programme Embellir Votre Quartier « Ternes- Maillot »
V172023008 Vœu Relatif aux fermetures de classes proposées par l'Académie de Paris dans les écoles du 17è arrondissement pour la rentrée 2023
V172023009 Vœu relatif au désengorgement du site Paris Adresse situé dans le 17è arrondissement
V172023010 Vœu relatif à la sécurisation de la passerelle située 14 boulevard de Reims
V172023011 Vœu relatif â l'installation d'un PLOC (périmètre de localisation espace végétalisé public) sur les parcelles situées au-dessous des voies ferroviaires le long de la rue de Rome dans le prochain PLU bioclimatique
V172023012 Vœu relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics du 17e arrondissement

2023 DDCT 22 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383 717 euros pour 20 projets associatifs)

M. BOULARD : Merci, Monsieur le Directeur général des services. On va pouvoir ouvrir notre séance de Conseil d'arrondissement, le second depuis la rentrée avec 27 délibérations au programme et 12 vœux.
Avant d'examiner tous ces sujets, je voulais faire un petit point d'organisation de la votation citoyenne souhaitée et annoncée début janvier par la Maire de Paris sur l'interdiction ou non des trottinettes en libre-service. L'anarchie, que personne ne découvre ici, je pense, et l'absence de régulation efficace amènent la Maire de Paris à s'en remettre au jugement des Parisiens qui auront donc à se prononcer sur la question « pour ou contre les trottinettes en libre-service à Paris ? ». Ce sont tous les Parisiens inscrits sur liste électorale au 3 mars 2023 qui donc seront appelés à voter le dimanche 2 avril dans des bureaux de vote qui seront organisés et tenus par des agents de la Ville exclusivement ouverts de 9 h 00 à 19 h 00. Il est important, chers collègues, de noter que cette votation ne s'inscrit ni dans le cadre du référendum légal, ni dans le cadre d'une consultation locale comme prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales. Cela a plusieurs conséquences. D'abord, sur l'issue du vote bien sûr, les possibilités de recours devant le juge administratif sont plus limitées et il n'y aura pas de contrôle de légalité du préfet. En revanche, une commission de contrôle veillera au bon déroulement des opérations de vote, composée de trois personnalités qualifiées et de deux Parisiens tirés au sort parmi l'Assemblée citoyenne, elle sera présidée par le président de la commission de déontologie de la Ville de Paris : Yves CHARPENEL. Autre conséquence : l'organisation matérielle de cette votation et des règles de campagne qui l'entoure sont également différentes d'un scrutin ordinaire que vous connaissez.
Concernant l'organisation logistique d'abord, au lieu de ses 67 bureaux de vote implantés dans tout l'arrondissement, le 17ème comptera 14 bureaux de vote composés de 7 500 électeurs chacun, classés par ordre alphabétique et tous situés dans la Mairie d'arrondissement, et répartis entre la salle Cardinet, la salle Maillot et la salle Jacques Chirac. Aucun vote par procuration n'est possible puisqu'il n'est pas possible d'utiliser les ressources habituelles destinées à contrôler la validité de la délégation de vote : commissariat, gendarmerie ou tribunal.
Un mot sur les bureaux de vote. J'ai au départ envisagé d'implanter un second site dans l'arrondissement pour faciliter le vote des habitants, et notamment celles et ceux qui sont les plus éloignés de la Mairie. Mais le risque de confusion s'est avéré trop important puisqu'il faut savoir qu'aucun courrier ne sera adressé aux électeurs. Et la Maire de Paris a répondu quand j'ai posé cette question lors d'une réunion réunissant les maires d'arrondissement sur ce sujet. Seule une publication sur le site internet de la Ville et des affiches est prévue à ce stade.
Concernant la communication auprès des Parisiens sur ce scrutin, comme je viens de le dire, les informations dont disposeront les électeurs en amont du vote seront très restreintes, et pas forcément accessibles à tous. Il y aura simplement une communication numérique sur les réseaux sociaux et le site de la Ville. Les Parisiens seront invités à consulter le site internet pour connaître leur bureau de vote. Telles sont les informations que je voulais vous communiquer en ce début de Conseil. Je ne sais s'il y a des prises de parole sur le sujet. Sinon, je vous propose de passer… Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Oui, M. le Maire, si vous permettez, je voudrais intervenir très rapidement sur un autre sujet et faire une petite déclaration préalable parce que sans aucune raison particulière, le premier Conseil de Paris, et en amont les Conseils d'arrondissement, n'ont été convoqués qu'au mois de mars 2023. Avec ce calendrier, il y a quand même un impact sur les droits de l'opposition, et la capacité à exercer son opposition. Nous demandons à avoir des séances plus régulières pour pouvoir débattre correctement. Je ne parle pas particulièrement du Conseil du 17ème. Je parle globalement, des Conseils d'arrondissement, et bien sûr du Conseil de Paris, même si ce n'est pas l'enceinte. Donc, nous demandons à avoir des séances plus régulières afin de pouvoir débattre correctement sur tous les dossiers du quotidien, et de faire vivre dans nos arrondissements comme dans tout Paris le débat d'idée. Cela fait presque quatre mois qu'on n'a pas eu de Conseil. Je souhaite donc que les représentants et mes collègues de la majorité municipale parisienne, qui sont ici dans l'opposition, puissent transmettre cette demande tout simplement. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour votre communication. Je ne sais pas s'il y a d'autres prises de parole sur le sujet. Je souscris à vos propos, M. LAVAUD, évidemment. Nous l'avons fait dès que nous avons eu connaissance de ce calendrier, d'autant que nous avons beaucoup de sujets à Paris à traiter. C'est vrai qu'une vacance des conseils pose question — c'est légal, attention, on est dans un cadre légal. La Maire de Paris choisit d'inscrire à l'ordre du jour. Donc, il n'y a pas de sujet de légalité, mais il y a un sujet de démocratie. C'est important de le rappeler.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-001

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172023003)

M. BOULARD : On va pouvoir ouvrir par l'adoption de la procédure d'urgence puisqu'il y a eu quelques délibérations qui sont arrivées en retard. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 28 février 2023 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 6 mars 2023 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 28 février 2023 et l'ordre du jour complémentaire publié le 3 mars 2023.

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 2 mars 2023 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17ème arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-002

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172023001)

M. BOULARD : La désignation du secrétaire de séance : Théo MICHEL. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 28 février 2023 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Théo MICHEL, Conseiller d'arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.
Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-003

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 (172023002)

M. BOULARD : L'approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022. Y a-t-il des observations sur la retranscription de ces débats ? Je n'en vois pas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 28 février 2023 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-004

OBJET : 2023 SG 7 Transformations Olympiques - Subventions (100 000 euros) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de BasketBall et MAIF

M. BOULARD : Nous allons pouvoir aborder la première délibération, la délibération SG 7 qui a trait à des transformations olympiques et à une subvention de 100 000 euros, et une convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris et la Fédération française de basket et la MAIF. Je vais la présenter. Il s'agit d'un partenariat de la Ville avec ces entités concernant la réhabilitation et la modernisation de 17 terrains de basket parisiens, dont un terrain « 3/3 » à la porte d'Asnières. C'est d'ailleurs une délibération sur une proposition de la Mairie du 17ème, la délibération ne le dit pas, que ce terrain bénéficie de ces financements. La convention prévoit le versement par la MAIF d'une subvention de 100 000 euros à la Ville de Paris. La MAIF s'engage, par ailleurs, à proposer à la Ville des scénarii artistiques pour embellir les terrains, et je sais que les choses avancent sur la porte d'Asnières. Ils sont suivis par Alix BOUGERET notamment. Cela s'inscrit aussi dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Le basket 3/3, vous l'avez peut-être suivi, est devenu une discipline olympique depuis les JO de Tokyo de 2020. Donc, c'est une belle opportunité de développer cette pratique auprès des Parisiens directement, et des associations pour s'emparer de cette discipline. Et cela a été très bien accueilli sur le stade de la porte d'Asnières et notamment par le club de la Salésienne que je remercie.
Pour toutes ces raisons, je vous propose donc évidemment d'adopter favorablement cette délibération d'un nouvel équipement, et l'on en a bien besoin. Est-ce qu'il y a des interventions ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Bonsoir à toutes et à tous. Merci, M. le Maire. Je voulais simplement intervenir sur cette délibération pour remercier la Mairie du 17ème qui soutient ce projet. C'est vrai que l'on en avait besoin aussi. À la porte d'Asnières, cela faisait longtemps qu'on manquait d'un terrain de basket dans cet endroit, et je pense que cela va être important pour les associations, pour les jeunes aussi, c'est un beau projet. Merci.

M. BOULARD : Merci beaucoup. On va pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de conclure une convention de partenariat au titre de l'année 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de BasketBall (FFBB) et MAIF ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 SG 7

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-005

OBJET : 2023 DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultation gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

M. BOULARD : Nous poursuivons par la DAJ 1. C'est Alix BOUGERET, première adjointe en charge de l'administration générale qui va la rapporter.

Mme BOUGERET : Merci, M. le Maire. Une délibération qui a trait à la subvention à la convention pluriannuelle qui permet d'organiser dans nos mairies d'arrondissement des permanences d'avocats généralistes et spécialisés. Un dispositif qui existe depuis 1977. Donc la convention arrivant à terme, nous devons revoter la convention avec le Barreau de Paris et adopter la subvention qui correspond, à l'échelle de Paris, à 196 750 euros. Ce sont près, en 2021, de 10 000 personnes qui ont pu bénéficier de consultations d'avocats dans l'ensemble des mairies d'arrondissement. Dans le 17ème, quelques chiffres. En 2022, 82 permanences généralistes ont permis d'assurer 461 consultations juridiques gratuites, soit 5 à 6 consultations par permanence. Je vous propose d'émettre évidemment un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Première adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAJ 1

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-006

OBJET : 2023 DEVE 5 Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

M. BOULARD : Nous poursuivons par la DEVE 5. Elle est présentée par Aurélie ASSOULINE, adjointe au Maire en charge de la transition écologique, des espaces verts, de la biodiversité, de la condition animale et de la culture urbaine.

Mme ASSOULINE : Bonsoir. Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, en effet, c'est une délibération qui concerne une demande de signature de convention avec l'Agence parisienne du climat pour le dispositif CoprOasis qui souhaite mettre en place un dispositif de financement spécifique aux copropriétés pour les inciter à initier des démarches de valorisation des eaux pluviales, et de végétalisation de leurs espaces libres murs et toitures. Pour rappel, le domaine privé des copropriétés représente environ 38 % de l'espace non bâti parisien, soit 600 hectares. C'est éventuellement un potentiel important de végétalisation pour la Ville. C'est un projet qui s'inscrit effectivement dans le prolongement des engagements écologiques du plan climat. Et il s'agira, en effet, en pratique d'accompagner les copropriétés dans la réalisation des études techniques préalables sous forme de chèques forfaitaires d'un montant de 5 000 euros, de contribuer au financement des travaux sous certaines conditions de résultat dont je vous épargnerai les détails. Vous pouvez tout à fait les retrouver, je vous les diffuserai un peu plus en détail ensuite. Les aides seront plafonnées à 30 000 euros par projet. Et tous les secteurs de renforcement du végétal présents dans de nombreux arrondissements, dont une partie du 17ème, bénéficieront d'une majoration de subvention à hauteur de 10 %.
Pour mettre en œuvre ce dispositif, les Directions de la propreté de l'eau et des espaces verts et de l'environnement bénéficieront d'une enveloppe d'investissement à hauteur de 900 000 euros d'ici maintenant jusqu'en 2026.
À titre personnel, je pense que nous devons effectivement voter cette délibération qui va dans le bon sens. C'est un dispositif qui, s'il est déployé correctement, pourrait aider les propriétaires à sortir de l'impasse dans laquelle le gouvernement les a mis avec la loi climat résilience. Pour beaucoup, vous savez qu'avec les obligations de note minimale de DPE on ne peut plus louer son appartement de la même manière qu'avant. Cependant, j'attire votre attention sur les 900 000 euros qui seront déployés. Cela fait à peu près 1,5 euro par mètre carré. Donc, je suis un peu sceptique et je pense peut-être que la mairie de Paris devrait se rapprocher éventuellement de l'ANAH pour voir s'il n'y a pas des possibilités d'augmenter ces enveloppes. Mais, de manière générale, je pense qu'il faut voter pour et les inciter à aller un peu plus loin. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose le règlement d'attribution des aides de la Ville de Paris pour les travaux de végétalisation et d'abattement des eaux pluviales des copropriétés et la convention de partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat ;

Vu la convention jointe au présent projet de délibération ;

Vu le projet de règlement des aides de la Ville de Paris pour les travaux de végétalisation et d'abattement des eaux pluviales des copropriétés joint au présent projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DEVE 5

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-007

OBJET : 2023 DFPE 12 Subvention (1 877 918 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DFPE 12. La délibération est présentée par Aline BESSIS, notre adjointe en charge des familles, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité femmes/hommes.

Mme BESSIS : Bonsoir à tous. Il s'agit là de la DFPE 12 : une subvention de 1 877 918 euros qui est un avenant à l'association de la Croix-Rouge française pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance. Pour mémoire, la Croix-Rouge française gère sept établissements d'accueil de la petite enfance à Paris, et cela représente 341 places. Pour ce qui concerne le 17ème arrondissement, nous avons un établissement multi-accueil de 62 places, dont 12 pour enfants en situation de handicap. Il est situé 54 Cité de fleurs. Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération. Merci.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Délibération qui est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 14 avril 2022 par l'association La Croix Rouge Française et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Croix Rouge Française ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 12

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-008

OBJET : 2023 DFPE 21 Subvention (1 651 157 euros), avenant n° 2 et subvention d'équipement (357 108 euros) à l'association Union Départementale des Associations

Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DFPE 21. C'est toujours Aline BESSIS qui la rapporte.

Mme BESSIS : Merci, M. le Maire. Il s'agit d'une proposition d'attribuer une subvention de 1 651 157 euros à l'UDAF pour la gestion de ses 11 établissements d'accueil, dont 6 sont situés dans le 17ème, soit 160 places sur les 308 places au total que l'association exploite. Ils sont extrêmement présents dans notre arrondissement. Donc, je vous détaille un peu les places. C'est la halte-garderie Jonquière qui a 20 places ; la halte-garderie Le petit jardin qui a 26 places ; le multi-accueil À tout petits pas 22 places ; le multi-accueil Cardinet 22 places, multi-accueil Saussure 40 places ; multi-accueil Level 30 places. Je vous demande, donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération. Merci.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 09 décembre 2021 par l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris et la Ville de Paris ;

Vu la convention pluriannuelle d'équipement signée le 4 novembre 2013 par l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement à l'association U.D.A.F. de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 21

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-009

OBJET : 2023 DFPE 24 Subvention (5 789 262 euros), avenants n° 1 et 2 à l'association CRESCENDO pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance

M. BOULARD : Nous poursuivons par la DFPE 24.

Mme BESSIS : Merci, M. le Maire. Il s'agit là d'une subvention de 5 789 262 euros à l'association CRESCENDO pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance. Il s'agit d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement pour ces 23 établissements d'accueil, soit 861 places. Cette subvention couvrira l'exploitation du multi-accueil Champerret, 24 avenue de la porte de Villiers accueillant 20 enfants. À noter, par ailleurs, dans le 17ème que CRESCENDO gère un multi-accueil au 58 rue Rostropovitch de 66 places dans le cadre d'un marché d'achat de places. Je vous demande donc de voter favorablement cette subvention. Merci.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 9 décembre 2021 et le 22 octobre 2022 par l'association CRESCENDO et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association CRESCENDO ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 24

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-010

OBJET : 2023 DFPE 45 – Subventions (297.000 euros) – avec une convention annuelle, une convention pluriannuelle d'objectifs et avenants à convention - à 8 associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans les 9e, 12e, 13e, 17e, et 18e arrondissements

M. BOULARD : La DFPE 45 maintenant. Toujours, Aline BESSIS.

Mme BESSIS : Merci, M. le Maire. Il s'agit ici de subventions d'un montant de 297 000 euros et d'une convention pluriannuelle d'objectifs, et deux avenants avec huit associations pour le fonctionnement des huit ludothèques et huit ludomouv. Ce sont des lieux d'accueil pour les familles des enfants parisiens. En fait, ce sont de traditionnelles subventions municipales pour le fonctionnement de ces ludothèques au nombre de neuf pour tout le territoire. Concernant le 17ème, il s'agit plus précisément de soutenir la ludothèque citoyenne ludomouv gérée par l'association l'Assoce que nous connaissons bien, et qui est installée depuis 2019 au parc Martin Luther King. Donc, le montant de la subvention proposée est de 20 000 euros pour le 17ème. Donc, je vous propose de voter favorablement cette subvention. Merci.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30/03/2022 par l'association « L'Assoce » et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 8 associations, la signature d'une convention annuelle, d'une convention pluriannuelle et d'avenants à convention pour le fonctionnement des espaces ludiques, des ludothèques et des ludomouv citoyennes parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 45

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-011

OBJET : 2023 DFPE 66 Subvention (8 667 628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance

M. BOULARD : Toujours Aline BESSIS pour la DFPE 66.

Mme BESSIS : Merci, M. le Maire. Il s'agit ici de voter une subvention de 8 667 628 euros à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, la FOCSS, pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance. Cela comprend 1 386 places. Il est proposé de lui attribuer cette subvention pour l'ensemble. Dans le 17ème, il s'agit de financer le fonctionnement du multi-accueil La Souris verte situé au 14 boulevard Gouvion-Saint-Cyr de 62 places. Pour mémoire, cet établissement disposait de 62 places, dont 47 en crèche familiale et 15 en halte-garderie. En mai 2022, la crèche familiale a déménagé rue Pouchet finalement où sont situées la plupart des assistantes maternelles. Depuis septembre, ne restent donc que les 15 places de l'ancienne halte-garderie dans les locaux de Gouvion-Saint-Cyr qui ont été transformés en multi-accueil. C'est cette structure qui aujourd'hui est subventionnée. Donc, la subvention de fonctionnement pour la crèche familiale rue Pouchet fera l'objet d'un projet de délibération distinct ultérieurement. Je vous propose, en l'état, de voter favorablement cette délibération. Merci, chers collègues.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et la Ville de Paris pour 26 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 66

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-012

OBJET : 2023 DFPE 72 Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

M. BOULARD : La DFPE 72 pour clore cette série de subventions importantes en matière de petite enfance. Toujours Aline BESSIS.

Mme BESSIS : Merci, M. le Maire. Ce sont des montants très importants, en effet. Il s'agit là encore d'une subvention de 7 134 846 euros à l'association ABC PUÉRICULTURE pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile. Donc, ils ont 24 établissements d'accueil qui représentent quand même 1016 places d'accueil ainsi qu'un service de garde à domicile situé 36 avenue des Ternes. Dans une précédente délibération, on s'était abstenu sur cette délibération concernant le 36 avenue des Ternes. Je me suis rendue dans ces locaux, et en fait ils ont effectivement un service de garde à domicile, alors que je pensais qu'il n'y avait que des bureaux. Donc, la subvention proposée est de 7 134 846 euros. Et cela couvre l'ensemble de ses structures. Lors du Conseil d'arrondissement, pour rappel, du 16 mai 2022, une délibération a approuvé la création par ABC PUÉRICULTURE d'un nouvel établissement dans le 17ème, un multi-accueil de 45 places au 9 rue Labie. Normalement, cet établissement devait ouvrir en février 2023. La délibération aujourd'hui évoque plutôt une ouverture en septembre. Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération. Merci.

M. BOULARD : Merci. Un établissement attendu, rue Labie dans un secteur carencé, déficitaire en structures et en places pour les familles. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour 24 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour le service de garde à domicile (CAD) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association ABC PUERICULTURE ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 20223 DFPE 72

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-013

OBJET : 2023 DDCT 1 Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €) à 3 associations pour le projet EIF-FEL 3

M. BOULARD : La parole maintenant est à Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire en charge de la sécurité, de la prévention, de tranquillité publique et de la politique de la Ville, pour cinq projets de délibérations ce soir. On commence par la DDCT 1.

M. CHARPENTIER : Cinq délibérations, mais beaucoup de subventions, comme d'habitude sur la politique de la Ville. La DDCT 1 concerne le projet EIF-FEL qui intervient dans l'apprentissage du français pour les personnes étrangères à Paris. Cette délibération vise à approuver tout d'abord la convention qui lie la Ville de Paris au Fonds Asile Migration et Intégration le FAMI, vers lequel on se tourne pour aller chercher les subventions et financer ses actions d'apprentissage du français. Le coût du projet total sur 2022/2024 est d'un peu plus de 2,2 millions d'euros à l'échelle de Paris. Dans le 17ème, nous sommes modestement concernés. Vous allez le voir. On a une association qui intervient, qui s'appelle le CEFIL, qui propose des permanences à Pôle emploi et au PSA Gauthey. La subvention qui est proposée est de 111 248 euros, et quand je vous disais que pour le 17ème, c'était plutôt modeste, c'est que nous n'avons que 12 personnes qui ont été concernées l'année dernière. Donc, on est plutôt en retrait dans l'activité des différents arrondissements parisiens sur le sujet. Néanmoins, le CEFIL intervient bien sur notre quartier politique de la Ville. Nous sommes donc concernés. C'est une initiative qu'on soutient. On le constate d'ailleurs lors de la rentrée partagée en septembre. Je vous propose de voter pour.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des interventions ? On passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds « Asile, migration et intégration » ;

Vu le décret no 2022-713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, et des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021-2027 ;

Vu le décret no 2022-796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le fonds « asile, migration et intégration » (FAMI), le fonds pour la sécurité intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021-2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu l'appel à projets AAP n°01-2022-FAMI du Fonds « Asile Migration Intégration » de la Direction Générale des Étrangers en France dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;

Vu la délibération 2021 DDCT 75 DAE DASES DASCO en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets du Fonds « Asile Migration Intégration (FAMI) » programmation 2021-2027 ;

Vu l'accord du Service du pilotage et des systèmes d'information (SPSI) de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme La Maire de Paris propose la signature de la convention validant le projet Réseau EIF- FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021- 2027) et de 3 avenants pour des subventions à 3 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 1

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-014

OBJET : 2023 DDCT 3 - Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (211 000 euros) à 67 associations pour le financement de 75 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)

M. BOULARD : La DDCT 3. Toujours Hugues CHARPENTIER.

M. CHARPENTIER : DDCT 3, cette fois-ci, qui concerne l'attribution des subventions politique de la Ville dans le cadre de la première enveloppe. Je vous rappelle qu'il y a trois enveloppes sur l'année qui sont débloquées. À l'échelle de Paris, c'est une somme de 1,7 million d'euros pour les associations qui interviennent dans le cadre de la politique de la Ville. Dans le cadre de cette première enveloppe, nous sommes concernés à plusieurs titres, on a plusieurs associations qui sont concernées. Les montants que je vais vous donner correspondent à ce qui a été discuté en concertation avec la Ville et avec notre équipe de développement local. Tout d'abord, 2 000 euros pour l'association Action pour les victimes de violences. C'est une association qui s'installe dans le quartier politique de la Ville et vient remplacer l'association Olympe qui intervenait notamment sur les violences faites aux femmes. On a souhaité rapidement remplacer cette association pour continuer l'action sur le sujet. D'ailleurs, un petit aparté sur le sujet. On constate malheureusement dans le 17ème que l'on a des chiffres qui nous viennent de la préfecture sur le sujet des violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes qui sont plutôt au-dessus de la moyenne parisienne. Donc, on est plutôt mauvais élève sur le sujet. D'où l'importance d'agir sur le sujet dans le quartier politique de la Ville, mais pas que dans le quartier politique de la Ville. Cela concerne tout l'arrondissement.
4 000 euros pour l'association AECS de la Villa Saint-Ange que l'on connaît bien pour ses actions de soutien scolaire, etc.
4 000 euros pour CALLIOPE que je ne vous détaille pas. On les connaît bien.
2 000 euros aussi pour l'association Chez nous qui est une association qui s'est montée il y a deux ans maintenant, et qui intervient sur l'ensemble notamment de Paris Habitat Général Henry.
2 000 euros pour CQFD. Je ne vous détaille pas non plus. On les connaît bien.
1 000 euros pour l'association Le Cœur des Épinettes.
2 000 euros pour l'association Le Laboratoire de la Ride. Je vous le mets un peu en avant. C'est une association qui s'est montée il y a un peu plus d'un an par des acteurs de la glisse qui se sont installés Porte Pouchet sous le Périphérique, ils sont en train de faire vivre cet espace urbain qui était un peu en déshérence, et que l'on soutient parce qu'ils apportent un peu d'animation et un peu de sang neuf dans le quartier.
Enfin, 3 000 euros pour l'association Quartier de soleil que nous connaissons bien ici dans cette Assemblée.
Soit, un total de 20 000 euros pour le 17ème. Proposition de vote « pour » évidemment.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 3

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-015

OBJET : 2023 DDCT 4 DPMP/ DAE/ DAC/ DSOL/ DSP/ DFPE/ DASCO/ DJS/ DPE/ DEVE/ DLH/ DFPE – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (1 516 326 euros pour 100 associations et la réalisation de 236 actions)

M. BOULARD : DDCT 4. Toujours Hugues CHARPENTIER.

M. CHARPENTIER : DDCT 4, toujours dans le cadre de la politique de la Ville, et qui concerne le renouvèlement des conventions pluriannuelles d'objectifs, les CPO, dont on parle régulièrement. Dans le 17ème, on est concerné par l'Atelier des Épinettes., subvention à hauteur de 5 000 euros ; la Fabrique des petits hasards : 14 700 euros ; Culture prioritaire : 10 000 euros, dont 7 500 euros pour son action en faveur de l'égalité des chances, particulièrement dans le 17ème ; l'association Extramuros à hauteur de 34 000 euros, dont 14 700 euros pour le 17ème, pour des actions qui sont réalisées dans le 17ème. Et l'association Projet 19. Une enveloppe globale de plus de 107 000 euros, dont 8 000 euros pour son action pour l'emploi dans les quartiers dans le 17ème. Ils ont des permanences au centre social Pouchet. Bien évidemment, on les soutient. Proposition de vote « pour ». Ce sont des montants qui ont été validés évidemment en concertation avec les services de la Ville de Paris.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 4

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-016

OBJET : 2023 DDCT 11 - Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires - subventions de fonctionnement (80 000 euros) à 9 associations

M. BOULARD : La DDCT 11. Toujours Hugues CHARPENTIER.

M. CHARPENTIER : DDCT 11 qui concerne le fond de participation des habitants, le FPH. Je vous rappelle que le FPH est un dispositif qui permet d'attribuer de petites enveloppes pour monter des projets locaux, micro-locaux, à destination des habitants du quartier politique de la Ville. C'est un dispositif qui s'inscrit dans le cadre du contrat de Ville. Pour cette année, une subvention de 13 700 euros est proposée. C'est une évolution significative par rapport à celle de 2021, puisqu'en 2021 c'était 8 000 euros. On explique cela par une raison simple. En fait, on a une vraie dynamique de projets locaux dans le quartier. En 2022, on a 16 projets qui ont été financés et 1 500 personnes qui ont été touchées. Et l'atterrissage 2022 était de 12. Donc, on a largement dépassé les objectifs que l'on s'était fixés. Pour surfer sur ces bonnes dynamiques, on a réussi à aller chercher des subventions un peu plus importantes.
Un point d'attention sur le sujet du FPH. On a mené un travail important ces six derniers mois de refonte du règlement intérieur. Il n'y avait pas d'opacité, mais en tout cas des modalités n'étaient pas très claires ou pas très encadrantes sur l'attribution des subventions pour les projets qui étaient proposés. On a remis cela d'équerre en concertation avec la Ville, avec CEFIA qui est porteur du dispositif et qui anime ce dispositif, évidemment avec les membres du comité de gestion qui devront valider ce règlement intérieur ce mois-ci. Proposition de vote « pour ».

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée. Merci, Hugues CHARPENTIER.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 11

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-017

OBJET : 2023 DLH 62 – Immeuble communal 20 Boulevard du Bois-le-Prêtre (17ème), Fixation de redevance et attribution d'une aide en nature pour le Centre Social et Culturel Porte Pouchet

M. BOULARD : Nous examinons deux projets de délibérations relatifs à l'habitat en relation avec les bailleurs sociaux. C'est Scévole de LIVONNIÈRE, adjoint au Maire, qui va rapporter la première : la DLH 62.

M. de LIVONNIÈRE : Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous. La DLH 62 est une délibération que nous attendons depuis longtemps puisqu'il s'agit de délibérer sur la fixation de la redevance et l'attribution d'une aide en nature concernant l'emprise qui a été récemment livrée par l'aménageur P&MA, qui est localisé au 20 boulevard du Bois le Prêtre dans la partie sud du jardin Hans et Sophie Scholl.
Nous l'attendions. Il y a deux ou trois commentaires que nous souhaitions apporter, un éclairage. Premièrement, les conditions présentées sont similaires à d'autres structures sociales qui vont concerner pour le 17ème le centre social Pouchet, d'un point de vue numéraire. Le deuxième point que je souhaitais vous mettre en exergue, c'est qu'il y a bien un avantage comptable à apporter aux comptes en nature de l'ordre de 163 000 euros par an pour l'association. La convention vous est présentée en annexe. Il n'y a pas de commentaire, sauf, et c'est le vœu que mon cher collègue, Hugues CHARPENTIER va rapporter, concernant une option d'aménagement de la convention. Je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement cette convention encore une fois attendue.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2221-1 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose de fixer le montant de la redevance annuelle dû par l'association « CENTRE SOCIAL ET CULTUREL PORTE POUCHET » dite « LA SERRE POUCHET » pour la mise à disposition d'un centre social dans les locaux situés 20 Boulevard du bois le Prêtre (17ème) dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine en date du 7 décembre 2022 ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 62

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-018

OBJET : V172023004 Vœu relatif à l'occupation de l'immeuble communal situé 20 boulevard du Bois-le-Prêtre - Rattaché à la délibération 2023 DLH 62

M. BOULARD : Merci. Peut-être, avant de passer au vote, proposer à Hugues CHARPENTIER de présenter le vœu rattaché à cette délibération.

M. CHARPENTIER : Merci, M. BOULARD. Un ajustement technique. Rien de bien particulier, mais c'est pour bien cadrer les choses. Dans la convention que vient d'évoquer Scévole, il est proposé une convention d'occupation avec l'association actuelle le Centre social Pouchet pour une durée de six ans. Et on a un reconventionnement en cours qui redémarre à fin 2023. Donc, on a deux calendriers qui ne sont pas cohérents, qui ne sont pas raccordés. Pas de difficulté là-dessus. On voudrait juste ajouter dans la convention à l'article 13 un motif de résiliation, effectivement la possibilité de résilier la convention pour le motif de changement de missionnaire puisqu'à ce stade l'on ne peut pas évidemment savoir qui va remporter le marché. Ce serait un peu compliqué de le mettre dans la convention et d'avancer des choses comme cela. Donc, pour être tout à fait propre, on propose de faire cet amendement.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions à la fois sur le contenu de la délibération présentée et sur le projet de vœu qui est en fait un amendement sous forme de vœu technique ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, M. le Maire. Simplement, pour dire qu'on est favorable au vœu, amendement qui va dans le bon sens. On votera favorablement.

M. BOULARD : Avis favorable que j'imagine sur la délibération. Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Favorable aux deux.

M. BOULARD : Eh bien ! Sur cette belle unanimité, on va pouvoir passer au vote. Qui est pour la délibération DLH 62 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

M. BOULARD : Sur le vœu, qui est plutôt un amendement technique, le voeu 04 présenté par Hugues CHARPENTIER, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Hugues CHARPENTIER, Jamila SERFATI et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant qu'il est proposé de conclure une convention d'occupation avec l'association Centre social et culturel de la Porte Pouchet pour 6 ans ;

Considérant le reconventionnement en cours, au niveau parisien, des gestionnaires des centres sociaux et socioculturels, qui doit intervenir en fin d'année 2023 ;

Considérant que la convention (article 13) ne prévoit pas dans les motifs de résiliation la possibilité de résilier la convention pour le motif du changement de gestionnaire ;

Geoffroy BOULARD, Hugues CHARPENTIER, Jamila SERFATI et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris prévoit dans la convention d'occupation un motif supplémentaire de résiliation, lié à un éventuel changement de gestionnaire.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023004

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-019

OBJET : 2023 DLH 68 - 1 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par SNL Prologues – garantie par le Ville du prêt PLAI finançant le programme de logement social situé 6, rue Baron (17e) - 2 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux par SNL Prologues – garantie par la Ville du prêt PLAI finançant le programme de logement social situé 17, rue du Docteur Paul Brousse (17e)

M. BOULARD : La parole est toujours à Scévole de LIVONNIÈRE pour la présentation de la délibération DLH 68.

M. de LIVONNIÈRE : Merci, M. le Maire. On a l'habitude de consacrer cette délibération, comme les délibérations techniques, puisqu'il s'agit du renouvèlement de garanties d'emprunts concernant des projets immobiliers. Petit clin d'œil à ma chère collègue Agnès TOURY. Je vous propose ceci, puisqu'il y a tout de même deux projets qui concernent le 17ème dans le cadre de ces renouvèlements de garanties d'emprunts. Le premier projet concerne le 6 rue Baron pour un montant de 63 000 euros. Il s'agit bien de garantir ce montant. Le second projet concerne le 17 rue du docteur Paul Brousse pour un montant de 42 000 euros. Je vous propose de faire appel à la cohérence de nos délibérations sur nos postures de vote. Aussi, je vous demanderais pour cette délibération de procéder à un vote dissocié, tout simplement parce que nous étions à l'époque favorable pour le projet immobilier de la rue Baron et que nous avons voté contre le projet du docteur Paul Brousse. Je vous propose donc de voter favorablement dans le cadre de la DLH 68-1 pour le renouvèlement des garanties d'emprunts pour le projet de la rue Baron, et de voter contre dans le cadre de la DLH 68-2 concernant le projet du docteur Paul Brousse. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Proposition de vote dissocié. DLH 68-1, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Vote sur la DLH 68-2, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2019 DLH 128-2 du Conseil de Paris en date du 1, 2, 3 et 4 octobre 2019 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt PLAI à contracter par SNL PROLOGUES en vue du financement d'un programme de création de 1 logement PLAI à réaliser au 6, rue Baron (17e) ;

Vu le contrat de prêt n°133576 signé le 29/03/2022 entre SNL PROLOGUES et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose de réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par SNL PROLOGUES ;

Vu la délibération 2020 DLH 47-8 du Conseil de Paris en date des 6, 7, et 8 octobre 2020 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de l'emprunt PLAI à contracter par SNL PROLOGUES en vue du financement d'un programme de création d'un logement PLA-I, à réaliser au 17, rue du Docteur Paul Brousse (17e) ;

Vu le contrat de prêt n°137369 signé le 22/07/2022 entre SNL PROLOGUES et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose de réitérer la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par SNL PROLOGUES ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2023 DLH 68

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 5
Suffrages exprimés contre : 27
Abstention : 2

DÉLIBÉRATION N° 17-23-020

OBJET : 2023 DDCT 12 Attribution d'une subvention l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association.

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen des délibérations par trois projets de délibérations relatifs à la lutte contre la grande exclusion et la précarité, les alertes sociales et les seniors. En remplacement d'Hélène JACQUEMONT, c'est Lourdes FERNANDES, notre adjointe, qui va présenter la première délibération : la DDCT 12.

Mme FERNANDES : M. le Maire. Chers collègues, bonsoir. L'association Point d'information, médiation, multiservice, PIMMS de Paris a pour objectif d'accompagner et d'aider les Parisiens dans la réalisation de leurs démarches administratives, de les informer sur les services et les dispositifs publics sur leurs droits, et leur permettre d'en bénéficier. Elle gère actuellement cinq sites dans le 12ème, 15ème, 18ème et 20ème arrondissement. Et depuis 2020, un PIMMS multisites accueille les usages sur quatre lieux de permanence dans le 17ème à la Maison des possibles de Paris Adresse. Les PIMMS sont ouverts à tous les Parisiens gratuitement et sans rendez-vous. Cet accompagnement connaît un grand bouleversement du fait de la montée en puissance des démarches devant être effectuées en ligne. Les PIMMS jouent ainsi un rôle important dans l'accès aux droits ou dans la réduction de la fracture numérique. Les PIMMS de Paris ont été labélisés France Services en 2020. Dans le cadre de ce dispositif, des relations partenariales ont été développées avec les opérateurs du service public, notamment la CAF, CPAM, CNAV et Pôle emploi dont l'accueil physique reste encore très limité depuis la crise de la covid.
Un des objectifs est de renforcer les liens entre les PIMMS de Paris et les services sociaux de la Ville de Paris pour améliorer l'accès aux droits. L'association se donne également pour objectif d'accompagner ses salariés en contrats aidés vers le retour à l'emploi durable. Pour réaliser cet objectif, elle met en œuvre des actions fortes de formation et d'accompagnement de ses salariés. Au regard de l'intérêt de ce projet, pour les Parisiens seniors et les Parisiens éloignés du tout numérique, je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération qui propose à tous les PIMMS de Paris une subvention de 145 000 euros pour son fonctionnement.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation. Y a-t-il des observations, des interventions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris en date du 14 décembre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association PIMMS Médiation Paris au titre de l'année 2023 et l'adoption d'un avenant à la convention d'objectifs susvisée ;

Sur le rapport présenté par Mme Lourdes FERNANDES, adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 12

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-021

OBJET : 2023 DSOL 4 – DEVE : 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725 €) ;
2 subventions d'investissement d'équipement (119 960, 00 €) pour 1 association, pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions.

M. BOULARD : Toujours Lourdes FERNANDES pour la DSOL 4.

Mme FERNANDES : Merci, M. le Maire. Donc, la délibération 2023 DSOL 4 concerne l'attribution de 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le centre d'actions sociales de la Ville de Paris, le CASVP, de 690 725 euros. Et deux subventions d'investissement d'équipement de 119 960 euros pour l'association des Restos du Cœur pour soutenir les actions d'aides alimentaires à destination des personnes et des familles en situation de précarité.
Pour le 17ème, il est proposé d'attribuer une subvention de 12 500 euros à CLASS 17. L'association CLASS 17 fondée en novembre 2021 a pour objectif de servir chaque année une soupe chaude et un repas assis durant les mois de décembre, janvier et février au sein de la Mairie du 17ème arrondissement de Paris au bénéfice des personnes de la rue et des familles en précarité.
Je tiens à remercier la région Île-de-France et la Ville de Paris qui financent cette action de solidarité. Dans ce contexte de hausse des prix, il y a une augmentation des bénéficiaires de l'aide alimentaire à Paris. En témoigne, le dernier rapport des réseaux de banques alimentaires, les repas de solidarité aident des personnes de la rue, mais aussi des personnes logées en grande difficulté matérielle. Les repas apportent non seulement une aide alimentaire, mais également un cadre convivial, essentiel qui permet de créer du lien avec les familles du 17ème. Ces repas sont l'occasion pour ces bénéficiaires de partager un moment chaleureux.
Par ailleurs, CLASS 17 est l'une des seules associations du 17ème à fournir un repas chaud en soirée. Depuis le 1er décembre, nous avons servi plus de 2 900 repas avec l'aide de 120 volontaires de l'Heure Civique 17, de trois associations du 17ème arrondissement : Lions Club Monceau ; Lions Club Arc de Triomphe ; et AVF. Deux collèges au centre Paris Anim et les élus du 17ème qui se mobilisent chaque semaine. Je les remercie sincèrement pour leur fidélité, leur dévouement et leur engagement.
Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci à Lourdes de cette présentation. Et je voulais la remercier tout particulièrement pour avoir coordonné la saison hivernale qui s'est arrêtée en termes de distributions vendredi dernier ainsi que pour la coordination. Merci à CLASS 17 pour cette action qui est coordonnée par l'association — je tiens à le rappeler — avec les partenaires institutionnels qui ont été cités. Et pour les ouvertures qui ont été faites, notamment en matière culturelle. Nous avons maintenant de l'animation culturelle et musicale grâce à un agent de la Mairie du 17ème arrondissement qui est venu bénévolement animer aussi sur un plan musical ces soirées. Merci aux bénéficiaires d'avoir l'occasion de les réunir comme on le

fait chaque année. C'est important la solidarité concrètement. Et quand elle est faite avec les associations, avec les habitants, avec les élus — je rappelle que vous êtes aussi toutes et tous invités à venir servir et rencontrer toutes les personnes qui viennent ces soirs-là. Merci. On poursuivra évidemment cette action l'année prochaine en matière de repas qui sont servis sans condition tous les soirs sauf le weekend en période hivernale.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511- 13 ; L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2023, 20 subventions de fonctionnement Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 14 associations pour des actions d'aide alimentaire destination de personnes et familles précaires ; et de signer des conventions avec les Restaurants du Cœur ; La Chorba ; et Emmaüs ; au titre de l'exercice 2023 ;

Vu les conventions pluriannuelles signées en 2021, entre la Ville de Paris et le CASVP et les associations suivantes : la Croix Rouge française, Courte-Échelle, le Marché solidaire, Magaliménil, Porte Ouverte et Solidarité, la Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris ;

Vu la convention pluriannuelle signée en 2022 avec l'association Solidaya ;

Sur le rapport présenté par Mme Lourdes FERNANDES, adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 4

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-022

OBJET : 2023 DSOL 24 : Subventions (15 500 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

M. BOULARD : La DSOL 24 maintenant. Toujours Lourdes FERNANDES.

Mme FERNANDES : M. le Maire, alors que la dématérialisation des démarches est de plus en plus la norme, il est en effet impératif de soutenir les associations qui viennent en aide aux plus âgés, qui sont parfois aussi souvent les plus démunis face au numérique. Cette délibération propose notamment d'attribuer une subvention de 4 500 euros, comme en 2022, à l'association pour la diffusion de l'information aux préretraités et aux retraités, ADIPR, animée annuellement par les retraités et les préretraités. Cette association informe le public sur les droits et démarches de constitution de dossiers de retraite. Ces permanences se

tiennent dans les Mairies d'arrondissement. Au-delà de ces permanences, la Mairie du 17ème est d'ailleurs particulièrement engagée pour l'inclusion numérique des seniors avec l'ouverture de deux permanences d'aide numérique tous les mercredis après-midi, tous les jeudis matin à l'espace numérique. Ce ne sont pas moins de 70 bénévoles de l'Heure Civique 17 qui ont donné une, deux ou trois heures par mois pour leur apprendre à écrire un mail, envoyer des photos sur WhatsApp, se connecter sur l'espace « mon Paris », etc.
Je vous propose, donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511- 13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution d'un financement aux associations CATRED (11 e), ATMF (18 e) et ADIPR (12 e) pour leurs actions en faveur de l'accès aux droits des seniors au titre de l'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lourdes FERNANDES, adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 24

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

Communication relative au bilan de l'avancement des projets du budget participatif du 17ème arrondissement et à leurs perspectives

M. BOULARD : Nous poursuivons notre Conseil d'arrondissement par une communication qui va nous être présentée par Paul HATTE, Conseiller de Paris, délégué à la communication, au numérique et à la participation citoyenne. Communication qui ne donne pas lieu à un vote, mais à un échange naturellement et un débat, si vous le souhaitez, bien sûr.

M. HATTE : Bonsoir, M. le Maire. Bonsoir à tous. Une communication dont l'objectif est de présenter un peu le bilan de ce qui a été fait depuis 2015 et la première édition du budget participatif. C'est quelque chose pour lequel on s'était engagé lors de la dernière séance de faire une petite restitution. On a réussi à organiser aussi une soirée le 12 janvier 2023 avec tous les habitants qui étaient conviés pour pouvoir expliquer un peu tout ce qu'il se passait, tout ce qu'il s'était passé depuis 2015. Lors d'une Assemblée plénière des neuf Conseils de quartiers, on a pu revenir sur les 90 projets lauréats de notre arrondissement ; 94 si l'on y ajoute les lauréats de la dernière édition 2022 dont la mise en œuvre vient de commencer. Au total, cela représente 28,1 millions d'euros qui ont été alloués à des projets du 17ème arrondissement choisis par ses habitants.
Ces projets ont donc été suivis avec beaucoup de persévérance, et à la fin de l'année 2022, le 17ème arrondissement comptait 65 projets d'arrondissements réalisés pour 622 projets achevés

à Paris. Donc, on a près de 10 % des projets achevés du budget participatif qui sont des projets du budget participatif du 17ème arrondissement.
Dans notre arrondissement, on a aussi des statistiques qui sont plutôt bonnes puisqu'on a 69 % des projets lauréats qui ont été menés à terme pour 59 % à l'échelle parisienne. Donc, il y a un vrai travail de mise en place. Et si l'on retranche de ces chiffres les projets non réalisables, on a 75 % de projets qui ont été achevés dans le 17ème contre 62 % à l'échelle de Paris. Donc, on est plutôt bon élève. On est aussi dans un arrondissement où le nombre de participants au vote du budget participatif est toujours élevé. On a aussi des Conseils de quartiers qui sont très engagés dans la chose puisqu'on a des Conseils de quartiers qui sont porteurs ou coporteurs de plus d'un tiers des projets lauréats de l'arrondissement.
On vous a remis sur ODS notamment un document qui présente tous les projets achevés ou en cours. Et on va le mettre en ligne. Il est en ligne sur le site de la Mairie du 17ème arrondissement pour le public qui souhaite voir ces projets.
On est un arrondissement qui a été très actif et qui l'est toujours dans les phases d'émergence des projets. Cette année, on a 151 projets qui ont été déposés. Donc, on est le premier arrondissement en nombre de projets déposés à Paris, malgré une enveloppe en baisse. On a eu l'occasion de le dénoncer lors du précédent Conseil puisqu'aujourd'hui l'on a un budget maximal qui est en fait une enveloppe de 4,78 millions suivant les nouvelles règles de participation et de répartition.
On regrette aussi le fait que l'idée initiale du budget participatif était d'avoir des projets innovants, et qu'il soit un petit peu dévoyé par le fait que les habitants proposent des éléments de rénovation d'espaces publics puisque la Ville a quand même un sacré sujet budgétaire, et un endettement qui fait qu'aujourd'hui les habitants essayent de passer par le budget participatif pour faire passer des choses qui devraient relever du budget principal. On continue de le dire. C'est une très bonne chose parce qu'on arrive à innover. On arrive à engager les habitants. Le 17ème participe beaucoup, mais cela reste un outil qui est dévoyé et que l'on aimerait dans un monde idéal et dans un futur idéal faire se reconcentrer sur des projets innovants. Voilà ce que je pouvais vous dire.

M. BOULARD : Merci pour votre présentation synthétique. Y a-t-il des observations, des remarques, des prises de parole sur cette communication relative au bilan de l'avancement des projets du budget participatif dans l'arrondissement et leurs perspectives ? Karim ZIADY. Je ne vois personne d'autre lever la main que vous, cher Karim.

M. ZIADY : Elles vont se libérer après… Merci pour la présentation qui a été faite, même si je ne partage pas forcément ce qui a été dit en conclusion. Mais, je remercie la Mairie du 17ème effectivement qui dès le début du lancement du budget participatif a soutenu cette initiative, même si elle a pu effectivement évoluer avec le temps.
J'avais juste une demande pour cette année et pour les années à venir. Je pense qu'en lien avec les services de la Ville et le Bureau des Initiatives Citoyennes — toutes les instances, on peut essayer de mettre plus d'urnes. En fait, on a beaucoup de gens qui votent en ligne. Mais, par exemple, j'ai regardé les chiffres que j'ai pu voir. On avait quasiment trois fois plus d'urnes dans le 19ème et dans le 20ème arrondissement que dans le 17ème. Je pense qu'il faut en mettre partout. On a la possibilité d'en mettre dans tous les équipements municipaux, dans tous les équipements sportifs, dans les bibliothèques, dans l'espace public. Mettons plus d'urnes. Du coup, on a bien vu que dans des endroits stratégiques dans le 17ème que cela a permis de faire voter aussi beaucoup d'habitants. Certes, ils peuvent aussi voter en ligne, mais je pense que c'est important d'avoir un maximum d'urnes pour inciter et faire connaître, en fait, aussi parce que chaque année l'on se rend compte qu'il y a beaucoup de Parisiennes et de Parisiens qui découvrent le budget participatif. Merci.

M. BOULARD : Jean-Luc DUMESNIL.

M. DUMESNIL : Pour abonder dans ce sens, effectivement, il est important de multiplier les consultations des habitants de manière qu'ils s'approprient aussi les projets. J'entends ce que vous dites sur le fait qu'évidemment on remplace des financements sur des projets alors que cela devrait être dans le budget principal. En fait, je ne suis pas d'accord pour la raison suivante, c'est-à-dire qu'on ne peut pas toujours tout prévoir. Et justement, les habitants nous alertent sur certains manques. Ils peuvent nous alerter de différentes manières. Mais, je pense que cette démarche de budget participatif justement qui fonctionne d'ailleurs aussi autour de la région – je pense que c'est une excellente chose pour que les habitants s'approprient les projets, soient actifs dans les choix qui sont faits. Et notamment les choix d'aménagement puisqu'il y a beaucoup de projets qui concernent l'espace public. Et c'est bien naturel.

Donc, je pense qu'il faut effectivement poursuivre dans ce sens. Pour moi, c'est complémentaire du budget principal. Cela n'est pas à mettre en opposition.

M. BOULARD : Merci. On est évidemment satisfait que les habitants du 17ème se mobilisent. On a rappelé les chiffres. On peut toujours faire mieux. Karim, sur le nombre d'urnes, qui relève des moyens de la Mairie de l'arrondissement. On va faire un peu plus, mieux. On est déjà bien mobilisé. J'aurais souhaité aussi sur la votation des trottinettes, par exemple, que l'on ait aussi des moyens pour pouvoir ouvrir un autre bureau de vote, et que l'on puisse prévenir tous les habitants d'un bureau de vote. Ce n'est pas la même chose, vous me direz… Enfin, ce sont quand même aussi les moyens que l'on met. Pour que les habitants s'impliquent. J'entends votre demande de mettre davantage d'urnes. On va regarder comment on peut le faire. Ce sont aussi des moyens que l'on a amplifiés. Peut-être qu'il faut aussi que les associations s'emparent aussi d'un certain nombre de points de vote.
Et, cher Jean-Luc — et Paul pourra compléter — j'entends. On est tous favorable à ce que les habitants s'impliquent. Il n'y a pas de sujet. On l'a vu. Je pense quand même sur la nature des projets que les Parisiens n'attendent pas forcément de devoir arbitrer la réfection des toilettes de la cour d'une école polyvalente. Vous voyez ? Je pense que cela fait partie des sujets que la Mairie centrale, dans ses fonctions régaliennes, doit assurer. On est d'accord. C'est bien qu'il y ait une participation des habitants. Mais, quand on regarde sur le fond, il y a des choses à redire. Donc, le budget participatif, c'est aussi pour avoir une ville innovante, plus adaptée aux enjeux de demain plutôt que d'effectuer les travaux de peinture, et de devoir faire passer un projet au budget participatif pour remettre un auvent parce que cela fait dix ans, quinze ans qu'on ne le fait pas. Vous voyez ? J'entends votre argument, mais permettez-moi de ne pas être d'accord. Quand on dit « participation des habitants », oui à l'avenir de leur ville, à l'amélioration du cadre de vie. Oui… Je ne suis pas sûr que les toilettes ou la peinture… C'est la critique qu'on formule. On a toujours joué le jeu. On joue le jeu parce que cela améliore aussi la situation dans les écoles. On est d'accord, mais ce n'est pas innovant… Ce n'est pas un progrès. C'est plutôt une régression comme l'a rappelé d'ailleurs M. HATTE. C'était pour compléter sur le sujet.

M. HATTE : J'allais dire que c'est même un budget de réparation, c'est-à-dire que la plupart des projets qui sont portés sont des projets qui visent à réparer des choses qui sont abîmées depuis longtemps. On pense à la peinture dans les écoles. Cela arrive très souvent. Du coup, ce sont aussi des projets — c'est pour cela qu'ils sont lauréats — qui mobilisent énormément les habitants, pas par adhésion, mais par exaspération. Donc, on serait content d'avoir des projets où les gens seraient plus enthousiastes de se dire que l'on va avoir telle innovation, tel projet qui va transformer l'espace public. C'est plus cela le souci qu'on a. Et c'est vrai… Je pense que vous le voyez aussi dans le quotidien. Quand on rencontre des habitants, ils se disent qu'on va s'emparer de ce sujet du budget participatif, soit pour faire passer un message, soit pour réparer des choses qui nous posent un problème. Donc, on perd un peu l'idée initiale, je pense, du budget.

M. BOULARD : Merci à vous. Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : J'abonde dans ce qui a été dit des deux côtés. Je pense qu'effectivement on sait très bien que les habitants expriment et proposent des choses. C'est inévitable, à mon avis, qu'ils s'emparent des sujets dont vient de parler Paul HATTE, évidemment, puisque c'est la douleur qu'ils ont au quotidien et qu'ils peuvent réparer. Je pense que le problème c'est l'effet d'aubaine côté financier. Il faut faire attention à cela, c'est-à-dire à ne pas laisser toute l'enveloppe qu'on pouvait allouer à de nouvelles idées, de nouveaux projets dans le budget participatif. Sinon, effectivement, du coup, on détourne tout simplement le budget participatif sur la fonction normale qui est de remettre les services et les équipements à niveau.

M. BOULARD : Merci. Pour préciser quand même sur les moyens pour les points de vote des sujets, nous n'avons que 13 équivalents temps plein vous compariez avec le 19ème. Le 19ème a plus de quartiers populaires, chers Karim ZIADY. Donc, la Ville lui attribue à cet arrondissement davantage de moyens. Ils ont 19 équivalents temps plein, mais c'est autant de points de vote qu'on peut assurer. Donc, j'espère que vous soutiendrez notre demande, votre demande, sur laquelle l'on est totalement d'accord : davantage de moyens pour tenir les points de vote. C'est vrai qu'on a moins de quartiers populaires que dans le 19ème. Ceci explique cela.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le budget participatif ? Dire aussi peut-être, avant que je ne vous redonne la parole que le sujet du budget participatif, je tiens à ce qu'il soit suivi parce qu'il y a beaucoup de projets. Et souvent la critique qui avait été faite, qu'on entendait : on n'en voit pas la couleur ; c'est long. Oui, c'est long parce qu'il y a aussi de nécessaires études préalables avec des services, une consultation des services techniques avant qu'on puisse les mettre au vote. Et puis même quand ils sont lauréats, ces projets, parfois, ils sont soumis à de nouvelles études parce que les choses peuvent avoir évolué. On est quand même à 70 % — cela a été rappelé par Paul HATTE — de taux de réalisation. Donc, c'est quand même intéressant de voir que cela s'est concrétisé.
Tout ce sujet est aussi porté sur la communication vis-à-vis des habitants quand il y a des réalisations sur l'espace public. Peut-être, qu'il y a là aussi un axe d'information pour expliquer que ce sont des projets qui ont été lauréats, votés, par les habitants et qui sont réalisés parce que ce n'est pas que des promesses de projets. Ce sont des réalisations concrètes. C'est peut-être aussi un axe sur lequel il faut collectivement progresser. C'était l'enjeu aussi de la réunion que l'on a faite en début d'année. Je l'avais souhaitée — on est les seuls à l'avoir fait. Maintenant, je crois que toutes les mairies vont le faire — rendre compte de ce qui est fait. Et on pourra le faire d'ailleurs beaucoup plus régulièrement maintenant, bien sûr.
Karim ZIADY, vous avez levé la main. Je vous la redonne.

M. ZIADY : Merci, M. le Maire. Je voulais rebondir sur trois points. Sur ce que vous avez dit sur les trottinettes, je partage totalement votre propos. J'étais personnellement favorable à ce qu'il y ait un bureau de vote supplémentaire. Le danger, effectivement, c'est qu'il y ait une participation très faible. C'est en tout cas la position que j'ai tenue et que j'ai fait savoir à mes collègues de l'Exécutif municipal et à la Maire de Paris. Quoi qu'il arrive, il faudra respecter la décision qui sera prise et non pas juste organiser un vote pour faire une consultation pour finalement revenir en arrière sur la décision qui sera exprimée. Deuxièmement, je voulais évidemment aussi rebondir sur ce qui a été dit. Le budget participatif, ce n'est pas uniquement pour des projets innovants. C'est effectivement la position que vous avez défendue de façon cohérente depuis le début. Mais, le budget participatif tel qu'il a été construit au début, même si effectivement la version actuelle a évolué, c'est que les Parisiens votent une partie du budget. Donc, en gros que les Parisiens se positionnent et donnent leur priorité. Donc, effectivement, si les Parisiens considèrent qu'il faut rénover les écoles ou améliorer l'espace public…
Troisièmement, c'est pour cela que je voulais rebondir sur la problématique des projets innovants. Finalement, on s'est rendu compte dans pas mal de villes qu'on a dû changer la définition du budget participatif parce qu'effectivement on était totalement dépassé par les propositions que votaient les habitants. J'ai un exemple en tête. C'est ce qu'il s'est passé à Berlin où cela a créé et généré énormément de frustrations de dire que vous pouvez déposer n'importe quel projet. Et finalement, quand des projets qui ont gagné étaient, par exemple, la création d'un nouvel espace vert ou la création d'un parc et qu'il fallait un projet qui allait coûter plusieurs millions voire plusieurs dizaines de millions d'euros, et que finalement le projet ne se réalisait pas, cela créait encore plus de frustrations. Du coup, les collectivités sont revenues en arrière pour modifier les définitions du budget participatif.
Comptez sur moi pour soutenir effectivement qu'il y ait plus de moyens dans le 17ème pour des urnes au prochain budget participatif en fonction de la taille, évidemment, des arrondissements. Mais, que ce soit mieux réparti.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-023

OBJET : 2023 DAE 74 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 000 euros.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Je vous propose d'enchaîner, parce que ce n'est pas l'objet d'un vote, par plusieurs délibérations portées par notre adjoint au commerce, à l'artisanat et chargé de la médiation entre les professionnels et les habitants, Pierre-François LOGEREAU, qui concernent donc le commerce. La DAE 74.

M. LOGEREAU : Merci, M. le Maire. Nous allons valider ici l'indemnisation d'un salon de coiffure qui est situé au 106 avenue des Ternes à hauteur de 2 000 euros dans le cadre de la CRA T3. Nous allons y revenir juste un petit peu après. Il est question d'approuver cette indemnisation à la suite du préjudice subi avec le chantier du tramway, la prolongation entre la porte d'Asnières et la porte-Dauphine. Il a été voté 1 000 euros pour la Ville et 1 000 euros pour la RATP. Donc, M. le Maire, cette délibération est aussi l'occasion de nous interroger sur les

modalités de fonctionnement de la CRA. La CRA est quelque chose qui existe depuis 2018. C'est la commission de règlement à l'amiable. Je vous assure, pour y avoir siégé hier et auparavant, que c'est une commission dans laquelle, en fait, pour le moment en tout cas, on écoute assez peu la revendication des commerçants. Et on y va pour faire un peu l'aumône, il faut le dire. C'est même presque à la fois frustrant. Donc, il était temps peut-être et il est temps de faire évoluer cette commission. Cette commission a vocation au départ à permettre aux commerçants d'une façon rapide, pratique... C'est un outil qui a été fait pour que cela aille plus vite que si vous passiez par un jugement administratif parce que si vous allez déposer une plainte administrative, c'était fait, en principe, pour aller beaucoup plus vite. Aujourd'hui, la CRA, quand il y a des indemnisations, cela se répartit entre les concessionnaires. Ce peut être la RATP. Ce peut être Paris. Ce peut être EDF, ENEDIS. Cette commission, quand on y est, on est présent. On défend nos commerçants du 17ème arrondissement. On les défend ardemment. Je vous rappelle que d'être commerçant, ce n'est pas toujours facile. Ce sont souvent des personnes qui mettent — je dis toujours — leur chemin de vie. Ce sont des gens qui travaillent plus que la moyenne. Ce sont des gens qui travaillent dur, beaucoup, et qui parfois ne demandent rien, et ils se retrouvent avec des travaux. Certes, bien sûr, il n'est pas question de remettre en question les travaux de ce tramway. Mais, on a quelques exemples de commerces qui sont tombés ou qui sont en train de tomber. Et on a mis cette commission qui a été faite pour les aider.
Je vais vous donner des chiffres. Vous allez voir. Depuis 2018 jusqu'à 2022, cela a été 50 dossiers qui ont été déposés. Cela a été 47 580 euros qui ont été proposés. Je vous laisse faire le ratio pour les personnes qui ont perdu des dizaines et pour certaines des centaines de milliers d'euros à la fois en chiffre d'affaires, donc de résultats, avec des licenciements derrière et une impossibilité de travailler. Et quand on défend ces dossiers, on a en face de nous, M. le Maire, des administratifs de tous les services possibles et inimaginables. C'est une mascarade ! Je pèse mes mots. C'est une mascarade ! On se bat. Philippe GUERRE pourrait le confirmer. On se bat pour augmenter les aides de 300, 400, 500 euros et l'on n'y arrive pas toujours. Donc, je crois qu'il faut aujourd'hui effectivement en plus de cette CRA donner la possibilité aux commerçants d'avoir des exonérations qui n'existent pas aujourd'hui sur des terrasses. On a le cas, on peut le dire. Sur la porte de Champerret, une grande brasserie fonctionnait très bien et qui, du jour au lendemain, s'est retrouvée sans terrasse, sans possibilité d'exploiter. Elle n'est même pas dispensée de payer ses frais de voiries ou ses frais de terrasse. On est dans une situation tout à fait, absolument, assez scandaleuse.
Il faut aussi qu'il y ait des aides des URSSAF, M. le Maire. Il faut qu'on arrive à cela. Et il faut aussi que la rapidité derrière des paiements des indemnités quand elles ont lieu soit beaucoup plus efficace. Tout cela fait qu'aujourd'hui Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Christophe LEDRAN et moi ainsi que vous tous, les élus, nous souhaitons que soient révisées les modalités du fonctionnement de cette commission de règlement amiable pour que les indemnisations des entreprises soient favorisées par des échanges en amont de la réunion de la commission. Il faut savoir que cette commission se réunit à partir du moment où il y a trois dossiers. Revoir les critères sur le calcul de base des indemnités, notamment en prenant en compte les charges réelles engagées par l'entreprise au moment de la demande d'indemnisation parce que quand vous déposez un dossier, d'abord ce n'est pas simple. Il faut y passer des heures sur internet. Et il faut présenter, scanner des documents. Cela prend vraiment beaucoup de temps. Ensuite, le temps que cela arrive — c'est l'administration parisienne, ce n'est pas une nouveauté, je ne vous apprends rien — il faut donc que cela aille plus vite parce qu'en plus de cela il faut que vous veniez avec des bilans de l'année N-1. Vous avez le temps vraiment, effectivement, de déposer le bilan de votre entreprise. Pour cela, il faut en plus s'en soucier.
On demande donc la révision des conditions d'exonérations de la voirie, des taxes, de tout ce qui peut être fait pour aider. Il n'est pas question, en fait, de faire de la gratuité. Il n'est pas question de favoriser untel ou untel. Il est juste question de rendre justice aux gens qui souffrent dans leur commerce, dans leur activité.
Demander au gouvernement également : de faciliter pour les entreprises en difficulté le paiement des échéances pour leurs impôts, et tout ce qui pourrait être cotisations foncières, etc. Voilà, M. le Maire, pour le vœu pour lequel je vous demande de voter pour.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation de délibération qui est liée à l'indemnisation d'un salon de coiffure. Vous avez bien fait de rappeler combien cette commission n'est finalement que formelle et pas réelle. 48 000 euros en cinq ans de travaux, c'est scandaleux. Ce sont des dispositifs qui sont mis en place — ce n'est pas que la Ville de Paris, c'est valable à l'échelle nationale — qui sont là pour éviter les recours devant les tribunaux en disant qu'on va aller plus vite, que vous allez avoir votre indemnisation, que cela évite les procédures. En

fait, ils s'en servent pour donner le moins possible et pour décourager, en fait, toute velléité d'un commerçant d'aller au tribunal pour attaquer l'opérateur, le concessionnaire. Ce n'est pas la Ville qui est en cause vraiment là-dessus. Mais, ce dispositif n'est pas du tout approprié. En revanche, la Ville — cela a été rappelé — a des moyens pour aider les commerçants. Et cela fait des années — on n'a pas attendu ce vœu pour le demander. La Ville peut accompagner les entreprises sur ces secteurs à travaux, à grands chantiers. On ne peut pas le faire sur tous les chantiers, mais là c'est de grands chantiers qui durent quatre, cinq ans sur lesquels la Ville de Paris pourrait agir, notamment à travers des exonérations comme cela a été rappelé de droits de voirie. C'est tout à fait dans son giron.
Quant aux concessionnaires, il y a quelques années, on avait obtenu qu'ORANGE participe et soit mis à la table des échanges de cette commission parce qu'ORANGE fait tous les travaux préalables au tramway. La CPCU, GRDF, qui est loin d'être exemplaire. C'est même scandaleux d'ailleurs parce que c'est eux qui impactent en général le plus les trottoirs, les rues commerçantes ou les boulevards, et qui n'est jamais à la table des discussions parce que le système n'est pas coercitif. Et c'est un véritable problème. Il n'est pas coercitif. Donc, s'ils veulent venir, ils viennent. Et ils n'ont aucune obligation d'indemniser les commerçants. Et c'est évidemment scandaleux et inacceptable. Donc, merci pour ce vœu rattaché que vous avez présenté.
Y a-t-il des explications de vote, des interventions, à la fois sur le vœu et sur la délibération, qui je pense, qui ne fera pas l'objet d'un débat ? 2 000 euros… Tout cela est ridicule, au regard des travaux qu'a subis ce salon de coiffure au pied de chez lui, au pied de son établissement. Bertrand LAVAUX, Karim ZIADY.

M. LAVAUD : Merci, M. le Maire. Je vais voter favorablement bien sûr. Je suis même prêt à vous soutenir sur le dernier point. Je vais voir ce qu'il est possible d'être fait.

M. BOULARD : Merci beaucoup.

M. ZIADY : Merci, M. le Maire. De notre côté, on votera favorablement la délibération, mais on s'abstiendra sur le vœu. Je partage certains points qui sont évoqués dans le vœu. Je pense, effectivement, qu'on peut améliorer le système. Aujourd'hui, la DAE qui s'occupe de cela côté Ville de Paris doit mieux renseigner les commerçants et les guider dans l'accomplissement des montages de dossiers. C'est aujourd'hui la justice administrative qui fixe les règles d'indemnisation. Alors, oui, la jurisprudence a pu évoluer. Mais, je pense qu'il y a un juste milieu à trouver entre effectivement des aides de 1 000/2 000 euros et parfois des commerçants qui vont demander 100 000/200 000 euros en disant que c'est ce qu'ils ont perdu. Je pense que c'est compliqué parce que du coup cela met la Ville de Paris dans une situation un peu compliquée.
Sur les droits de voirie, la Ville de Paris peut effectivement faire des exonérations au cas par cas. C'est déjà le cas s'il y a des étalages ou s'il y a des terrasses. Cela étant, je pense que tous les commerçants ne sont pas concernés. Tous les commerçants aimeraient avoir ce type d'aides, mais ne sont pas forcément concernés.
Les délais sont effectivement plus longs quand on passe par la justice administrative. Je pense effectivement que la CRA est quand même une solution. Comme vous l'avez dit, je regrette que GRDF et ORANGE n'aient jamais souhaité intégrer cette commission de règlement amiable. Je pense que cela aiderait aussi pour avoir des montants un peu plus importants. Il y a ENEDIS, maintenant RATP, Eau de Paris qui le font. Mais, pas suffisamment. Donc, on s'abstiendra sur ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Je regrette votre abstention. C'est un sujet important. On ne peut pas considérer que la Ville de Paris n'a pas de responsabilité. Elle a des moyens d'agir. Le gouvernement peut aider à travers la Direction générale des entreprises, notamment l'échelonnement d'un certain nombre de charges. C'est aussi un levier important. Aujourd'hui, c'est scandaleux ce qu'il se passe. Et la Ville de Paris laisse finalement les commerçants subir des chantiers. Je rappelle que la Ville de Paris a financé une partie des travaux, l'État aussi, la région Île-de-France aussi. Mais, le commerce doit être soutenu dans cette période difficile. On est sur la dernière année, pour une note plus positive, puisque les travaux de surface du tramway seront achevés début novembre. Je prends une petite marge et de précaution quand je vous dis cela. On a mis en place un comité de pilotage depuis plus de trois ans maintenant pour suivre l'avancement des chantiers. On n'a pas de retard. Le tramway, le prolongement n'a pas pris de retard. Et la mise en service devrait être comme prévu autour de mars/avril 2024 comme cela a été signifié. Mais, il faut encore passer par cette année 2023, notamment sur le secteur Champerret particulièrement impacté, qui va l'être

encore jusqu'au 14 juillet avec des travaux encore très importants, très impactants dans le quartier que Jean-Didier BERTHAULT connaît bien et que je remercie encore pour sa présence aux côtés des commerçants, comme Pierre-François LOGEREAU.
Qui est pour la DAE 74 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511–1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 instituant une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine ;

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 16 septembre 2022 et l'engagement de la RATP de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 74

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-024

OBJET : V172023003 Relatif aux modalités de fonctionnement de la commission d'indemnisation des commerçants et d'indemnisation des entreprises affectées par le chantier du tramway T3 - Rattaché à la délibération 2023 DAE 74

M. BOULARD : Qui est pour le vœu rattaché et présenté par Pierre-François LOGEREAU relatif aux modalités de fonctionnement de la CRA ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Pierre-François, LOGEREAU, Christophe LEDRAN et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vu la délibération 2018 DAE 251 Prolongement du Tramway T3 Porte d'Asnières – Porte Dauphine (17è-16è) : mise en place d'une nouvelle commission de règlement amiable pour l'indemnisation des entreprises ;

Considérant que la commission de règlement amiable (CRA) a vocation à pallier les conséquences économiques pour les entreprises riveraines de gros chantiers tels que le prolongement du tramway T3 ;

Considérant que c'est un outil qui se veut en principe plus simple, plus rapide et gratuit contrairement à une procédure devant le juge administratif ;

Considérant que selon le guide d'information délivré aux professionnels riverains des travaux, les préjudices indemnisés sont les mêmes que ceux qui auraient été réparés par une juge en matière de dommages de travaux publics subis par les tiers riverains ;

Considérant que l'indemnisation proposée par la CRA au commerçant est versée par la Ville, la RATP et le concessionnaire concerné, s'il a accepté de participer au dispositif (ce qui n'est pas le cas par exemple de GRDF et Orange par exemples) ;

Considérant que le commerçant est libre de ne pas accepter ladite proposition d'indemnisation et dans ce seul cas, il pourra saisir le Tribunal administratif ;

Considérant que la procédure n'est, dans les faits, pas aussi simple, notamment au regard des délais de règlement liés au fonctionnement de la CRA :
- 4 à 8 semaines entre la réception du dossier et la transmission du dossier à la commission,
- réunion de la commission pour un minimum de 3 dossiers,
- passage d'une délibération en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris validant la décision d'indemnisation de la CRA,
- versement au commerçant 45 jours après la délibération ;

Considérant que durant ce temps, le commerçant continue de faire face à des difficultés financières en raison des troubles générés par le chantier ;

Considérant par ailleurs que la commission se fonde notamment sur les bilans et le chiffre d'affaires du commerçant pour l'année n-1, qui peuvent ne pas correspondre à la réalité des préjudicies subis par le commerçant ;

Considérant que les modalités de calcul de l'indemnité proposée manquent de clarté et que seule une enveloppe prévisionnelle est prévue chaque année (20 000 € pour 2023) ;

Considérant dans ces conditions, entre décembre 2018 et novembre 2022 :
- 50 dossiers ont été présentés en commission,
- 47 580 euros d'indemnisation ont été proposées,
- 38 580 euros ont été acceptés par les entreprises affectées et donc versés ;

Considérant par conséquent que du point de vue des commerçants la procédure d'indemnisation est non seulement longue, mais qu'elle peut aussi s'avérer moins opérante qu'un recours devant le Tribunal administratif, devant lequel ils obtiendraient par ailleurs un montant d'indemnisation plus élevé ;

Considérant enfin, qu'il existe d'autres mesures d'accompagnement des entreprises affectées par le chantier :
- abattements des droits de voirie (hors terrasses fermées et enseignes)
- prestations de conseils par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et la Chambre des métiers et de l'artisanat
- aides de l'URSSAF
- cellule de prévention du Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant néanmoins que ces mesures sont parfois trop restreintes et ne prennent toujours en compte la situation réelle de certaines entreprises, qui en seraient exclues en raison du périmètre ;

Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Pierre-François LOGEREAU, Christophe LEDRAN et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris révise les modalités de fonctionnement de la CRA et d'indemnisation des entreprises affectées par le chantier du tramway et :

- Favorise les échanges en amont de la réunion de la commission, notamment entre la mission Tramway, la Ville de Paris et les associations de commerçants afin de mieux évaluer les préjudices et les indemnités à verser
- Revoit les critères servant de base au calcul de l'indemnité, notamment en prenant en compte les charges réelles engagées par l'entreprise au moment de la demande d'indemnisation

- Révise les conditions d'exonération des droits de voirie et de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les entreprises concernées, sans créer un droit systématique mais afin de mieux les soutenir
- Demande au Gouvernement de prévoir et faciliter pour ces entreprises en difficultés le paiement par échéance de leur impôt sur les sociétés et de leur cotisation foncière.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023003

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 5

DÉLIBÉRATION N° 17-23-025

OBJET : 2023 DAE 77 – Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 193 172 €

M. BOULARD : Toujours Pierre-François LOGEREAU pour la DAE 77.

M. LOGEREAU : Merci, M. le Maire. Il s'agit de valider la garantie à hauteur de 50 % pour un emprunt de 19193172 euros pour Elogie-Siemp qui concerne en fait la remise en état, la création et l'acquisition d'un certain nombre de logements sociaux. Cela concerne 20 plains-pieds d'immeubles — pardon, je précise — qui sont commercialisés par le GIE Paris Commerces. En ce qui concerne le 17ème, il s'agit notamment du pied d'immeuble du 88/90 rue de la Jonquière. Je vous propose donc de voter pour.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1523-5, L. 2252-1 et L. 2252-2 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2016 DFA 145-DLH en date des 7, 8 et 9 novembre 2016 approuvant les modalités de fusion-absorption de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Paris – SIEMP- par la Société d'Économie Mixte Locale ELOGIE ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 193 172 € contracté par ELOGIE-SIEMP en vue du financement de locaux commerciaux et d'activités en pieds d'immeubles de logements sociaux situés à Paris Centre et dans les 5e, 8e, 10e, 12e, 13e, 15e, 17e, 18e et 19e arrondissements ;

Vu le contrat de prêt contracté par ELOGIE-SIEMP auprès de La Banque Postale,

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;
Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 77

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-026

OBJET : 2023 DPE DDCT 4 Subventions (407 500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signature d'avenant à une convention

M. BOULARD : La parole est à Carline LUBIN-NOEL, Conseillère de Paris, déléguée à l'économie sociale et solidaire et à l'économie circulaire pour la présentation de la délibération DPE 4.

Mme LUBIN-NOEL : Merci, M. le Maire. Cette délibération propose d'attribuer des subventions à hauteur de 407 500 euros à 11 associations gestionnaires de ressourceries, recycleries, et la signature d'avenants à trois conventions. Pour le 17ème, il s'agit des associations Mille collectes et Séjours sportifs solidaires. Forte de son dynamisme et de son implantation locale, l'association gestionnaire de la ressourcerie des Batignolles a collecté 240 tonnes d'objets en 2021. Outre le projet d'ouverture d'une antenne de la ressourcerie, l'association a continué à intensifier son activité de collectes à domicile, mais aussi ses dispositifs de ressourcerie mobile. Elle a tout particulièrement renforcé les permanences adossées au dispositif Tri mobile permettant de collecter des objets apportés par les riverains pour en permettre le réemploi. Cette délibération propose d'attribuer à cette association une subvention pour l'exercice 2023 à hauteur de 52 000 euros.
Concernant l'association Séjours sportifs solidaires, gestionnaire de la recyclerie Sportive, qui collecte, répare et réemploie des matériels et équipements sportifs depuis 2016, elle est très bien implantée. Elle est depuis 5 ans boulevard Bessières. Elle est la première structure de réemploi dédiée au sport à Paris. Les objets et matériels sont récupérés aussi bien auprès de particuliers que de professionnels. Et ce, directement à la boutique ou à travers la gestion de points d'apports mis à disposition dans des centres sportifs lors d'événements sportifs ou dans des magasins spécialisés. L'activité de l'association est tournée en partie vers des quartiers politique de la Ville. Elle a permis de collecter 71 tonnes d'articles sportifs l'année dernière. Et elle favorise ainsi l'accès de tous à la pratique sportive. Cette délibération propose d'attribuer à l'association 3S une subvention à hauteur de 29 500 euros.
Chers collègues, je vous propose naturellement de soutenir ces deux associations en votant favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des observations ? Jean-Luc DUMESNIL.

M. DUMESNIL : Bien évidemment, nous allons voter pour cette délibération. Simplement, Mme PÉREZ se déporte et ne votera pas bien évidemment.

M. BOULARD : C'est tout à fait compréhensible. Christophe LEDRAN, j'imagine, pour les mêmes raisons.

M. LEDRAN : Absolument. Je ne participerai pas au vote étant administrateur de l'association Mille collectes.

M. BOULARD : Très bien. Nous allons pouvoir passer au vote de ces deux subventions pour nos deux ressourceries et recycleries. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer 11 subventions d'un montant total de 407 500 euros aux associations : Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10e), La Petite Rockette (11e et 12e), Ma Ressourcerie (13e), La Ressourcerie Créative (14e), La Table des Matières (14e), 1000 Collectes (17e), 3S : Séjour Sportif

Solidaire (17e), La Bricolette (18e), Coup de Main (20e) et Du Bleu dans les yeux (20e), conformément aux conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022, et de lui autoriser à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'asssociation 3S : Séjour Sportif Solidaire (17e).

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN-NOEL, adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DPE 4

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

Mme PEREZ (sur pouvoir) et M. LEDRAN n'ont pas pris part au vote.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-027

OBJET : 2023 DASCO 01 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros)

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen des délibérations par deux projets de délibérations qui concernent les Affaires scolaires et l'Éducation. C'est notre Adjointe, Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, qui va présenter la DASCO 1.

Mme ROUAH-ZANGRILLI : Merci, M. le Maire. Bonsoir mes chers collègues. La DASCO 1 concerne des dotations complémentaires de fonctionnement, des subventions d'équipement et des subventions pour des travaux. Juste, pour rappel, pour ce qui est dotations complémentaires de fonctionnement, même si dans cette délibération cela ne concerne pas le 17ème, je voudrais juste rappeler que les dotations initiales de 2023 ont été votées au Conseil d'arrondissement de septembre dernier et ont vocation à couvrir les dépenses pédagogiques, les dépenses de maintenance et l'entretien des locaux ainsi que les dépenses de fluides. Elles sont calculées sur la base d'un forfait à l'élève qui est compris entre 47 et 128 euros, en fonction de la situation des établissements, au regard du taux des boursiers moyens, de l'IPS moyen et de la moyenne des notes obtenues aux écrits du brevet. Les montants qui ont été approuvés en septembre dernier pour les collèges du 17ème – je vous rappelle juste qu'il y avait 95 807 euros pour le collège André Malraux, 183 354 euros pour le collège Boris Vian, dont 11 143 euros de dotations exceptionnelles pour la hausse du coût de l'énergie, 139 112 euros pour le collège Pierre de Ronsard, 166 523 euros pour le collège La Rose blanche, dont 12 410 euros de dotations exceptionnelles liées à la hausse du coût de l'énergie, et 189 743 euros pour le Collège Stéphane Mallarmé. Effectivement, aucune dotation complémentaire sur le fonctionnement sur les 29 000 euros qui sont proposés ne concernent le 17ème.
En revanche, il nous est proposé d'attribuer des subventions d'équipement à hauteur de 20 140 euros pour le collège André Malraux pour des vidéoprojecteurs interactifs et des ordinateurs portables pour le CDI. J'espère qu'ils seront bien sécurisés. Il y a eu un gros cambriolage aujourd'hui à l'école Berthier. 19 343 euros pour le collège Boris Vian. Là encore, des ordinateurs pour le CDI et pour les salles de cours, des rayonnages pour les produits d'entretien. 28 645 euros pour le collège Carnot, notamment du mobilier pour la SVT, des casiers élèves pour la cour, des écrans d'ordinateur pour l'administration, des visualiseurs pour le CDI, un lave-linge pour la salle des agents. 18 475 euros pour La Rose blanche, notamment pour des vestiaires de casiers et des bacs pour la cour, du matériel pour le laboratoire de physique-chimie. 38 000 euros au collège Mallarmé, notamment des équipements de la salle de SVT, la verrerie pour la salle de physique-chimie, cylindres gymnastiques et poteaux de badminton, équipements pour enseignement hybride et photocopieurs pour l'administration.

Je rappelle que ces dotations sont importantes pour tous les représentants du maire dans les conseils d'administration. C'est bien de le rappeler ici.
Enfin, cette délibération est relative à des subventions pour travaux à hauteur de 6336 euros pour le collège La Rose blanche, notamment pour le remplacement des filtres de la CTA et des moteurs stores intérieurs de la salle de détente. 3980 euros pour le collège Mallarmé en remplacement de la sonde d'ambiance et de programmation. Et 4580 euros pour le collège Ronsard en remplacement de la pompe du réseau constant et de la pompe du réseau du self. Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir voter pour ces subventions et ces dotations.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation détaillée, Mme l'Adjointe. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2022 DASCO 70, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges autonomes (10 947 737 euros) ;

Vu la délibération 2022 DASCO 71, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 333 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), de subventions d'équipement (2 062 885 euros), et de subventions pour travaux (190 952 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 01

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-028

OBJET : 2023 DASCO 20 Subventions d'investissement (65 835 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022

M. BOULARD : Nous poursuivons par la DASCO 20. Toujours Géraldine ROUAH-ZANGRILLI.

Mme ROUAH-ZANGRILLI : Merci, M. le Maire. Je vais essayer d'être plus succincte. Il s'agit là de subventions d'investissement : 65835 euros destinés à cinq collèges au titre du budget participatif des collèges édition 2021/2022. Il s'agit ici d'approuver des subventions d'investissement adossées à des projets lauréats de l'édition 2021 du budget participatif des collèges. Pour mémoire, ces projets figuraient dans un catalogue de 15 propositions réparties en cinq thématiques parmi lesquelles les élèves étaient invités à choisir. Pour le 17ème, il s'agit d'attribuer une subvention de 14840 euros au Collège Malraux pour le projet : aménager et équiper la cour du collège pour lire et jouer en société, et 5000 euros pour le collège Balzac pour le projet : Une fresque pour mon collège.
Je vous demanderais de bien vouloir voter pour cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de subventions d'investissement à 5 collèges au titre du budget participatif des collèges, édition 2021/2022 ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 20

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-029

OBJET : 2023 DJS 37 DDCT Subventions (227.000 euros), convention et avenants avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits

M. BOULARD : Nous poursuivons par la DJS 37. Délibération portée par Jamila SERFATI, Conseillère déléguée à la jeunesse.

Mme SERFATI : Merci beaucoup, M. le Maire. Bonsoir mes chers collègues. Il s'agit ici de l'attribution de subventions pour un montant de 227 000 euros à l'échelle de Paris pour neuf associations au titre de la jeunesse, et afin de soutenir l'accès aux droits. Pour le 17ème, plus spécifiquement, cette délibération nous propose de voter l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association RSI la ressource plus connue sous le nom de Kirikou qui adresse en moyenne 400 jeunes du nord de l'arrondissement de 13 à 30 ans. Je vais bien entendu vous proposer de donner un avis favorable à cette délibération. L'accès aux droits étant l'un des axes prioritaires du contrat jeunesse d'arrondissement signé au mois de janvier entre la Mairie du 17ème et la Mairie centrale. Et l'association Kirikou est un acteur majeur du nord de l'arrondissement. Mais, avant, je voudrais attirer votre attention sur deux points. Nous constatons une baisse de 4 000 euros entre 2023 et 2022 sur les subventions, avec plus précisément le projet Être jeune à Paris en 2023 qui est soutenu à hauteur de 12 000 euros contre 15 000 euros en 2022, et le projet Prévention écran qui n'est pas soutenu en 2023, alors que cette association et d'autres alertent régulièrement sur les problématiques de surexposition aux écrans et d'addiction. Nous déplorons cette baisse d'attributions. Cela m'amène à mon second point. Contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération, la Mairie du 17ème n'a pas été concertée sur les montants proposés. Il est indiqué que les montants proposés l'ont été en concertation avec la Mairie du 17ème. Or, la Mairie du 17ème n'a pas été concertée malgré nos demandes et nos relances à la Mairie centrale.
Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci pour les explications. C'est regrettable effectivement qu'on baisse les subventions d'une association bien connue, reconnue, à travers ses actions pour les familles du quartier, pour les jeunes du quartier. Vous avez raison de le rappeler. C'est quand même moins 4 000 euros. Y a-t-il des prises de parole, explications sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Pas d'explications, cher Karim ? Non.

Eh bien, nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 9 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DJS 37

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-030

OBJET : 2023 DEVE 18 Chambre Funéraire des Batignolles – Approbation du principe de la délégation du service public pour la gestion de la Chambre funéraire des Batignolles

M. BOULARD : Nous poursuivons par la DEVE 18. C'est Michel TERRIOUX, Conseiller d'arrondissement, délégué à la politique mémorielle, à la citoyenneté, au monde combattant et aux affaires funéraires. C'est à ce titre qu'il présente cette délibération.

M. TERRIOUX : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues. Ce que vous ne savez pas, mon cher Geoffroy, c'est que très rapidement j'allais plonger dans ce dossier. J'avais pris quelques réunions pour essayer de comprendre en quoi ces affaires funéraires consistaient. Maintenant, je le sais… Nous allons vous proposer de délibérer sur l'approbation du principe de délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire des Batignolles. Vous savez où se trouve naturellement le cimetière des Batignolles, même s'il n'est pas forcément bien fléché. Mais, cette chambre funéraire des Batignolles se trouve dans la partie nord-est du cimetière avec un accès sur la rue Pierre Rebière et sur le boulevard du Bois-le-Prêtre. Il faut remonter à 1992, lors de la création du groupement funéraire du Père-Lachaise. Et ce groupement a signé une délégation de service public dont l'échéance va arriver le 29 février 2024. Le groupement funéraire du Père-Lachaise s'est transformé en groupement funéraire parisien, et c'est une filiale du groupe OGF qui est le principal acteur si ce n'est pas l'acteur le plus important dans ce domaine.
Il convient d'approuver le principe de la délégation de service public engageant ainsi la procédure de renouvèlement de la concession. Avant de le faire, je vais vous donner quand même quelques éléments techniques sur le sujet. La chambre funéraire représente 900 mètres carrés. Elle comprend 50 cases pour 2500 personnes par an. En 2021, ces cases ont été utilisées pour 1793 décès. Elle est constituée également d'une salle omniculte pour les cérémonies, d'un laboratoire de thanatopraxie, ce sont les soins de conservation et pour les toilettes rituelles. Enfin, un parking pour les familles de 32 véhicules sur 300 mètres carrés de surface.
Trois avenants ont été signés depuis 1992. L'un, en 2005, sur les modalités de révision des tarifs. L'autre en 2015 sur la modification de l'emprise foncière. Et, en 2019 en vue de l'instauration d'une redevance, d'un comité de suivi et d'un programme de travaux à la suite d'ailleurs d'un rapport de la Chambre régionale des comptes de l'Île-de-France.
La Mairie de Paris se dit satisfaite du bilan d'exécution comme du bilan financier de cette concession, ayant mis en œuvre les recommandations de la Chambre régionale des comptes en 2019. Que va-t-il se passer ? Quel est l'avenir ? La future délégation de service public concerne la gestion et l'exploitation du site avec une reprise du personnel qui le souhaite. Il y

a neuf personnes qui travaillent sur le site. Et il est prévu une réduction à sept personnes puisque la directrice de la chambre funéraire ainsi qu'une personne à l'accueil ont décidé de partir. Il est prévu également pour la gestion et l'exploitation du site, à la suite du rapport de la Chambre régionale des comptes, de refaire la façade extérieure pour un montant de 60 000 euros hors taxes. Il faut dire, comme vous le savez, que le cimetière des Batignolles se trouve sous le périphérique. Donc, le ruissellement du périphérique abîme cette façade extérieure de façon importante.
Ensuite, le deuxième principe serait de maîtriser les tarifs, on le souhaite, puisque l'année dernière ils ont été augmentés de 8 %. On souhaite également le développement de l'activité puisque l'activité de cette chambre funéraire est en sous-activité, à moins de 50 % de ce qu'elle pourrait réaliser. Il faut dire que l'on prévoie dans le même temps la création d'une autre chambre funéraire privée. Mais, je ne connais pas la date de création de cette nouvelle chambre funéraire. Ce n'était pas indiqué dans le rapport.
Enfin, la durée du contrat est de cinq ans puisqu'il n'y a pas d'investissements nouveaux. Dernier point qui est important, c'est la redevance. La redevance est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe est d'un montant de 100 000 euros qui est donc versé à la Mairie de Paris. Ce qui est intéressant, c'est la part variable qui est assise sur le chiffre d'affaires réalisé par l'établissement concessionnaire. Cette part variable est située à 9 % ~~de~~ hors taxes sur le chiffre d'affaires qui était l'année dernière de 1 millions d'euros, soit globalement 93 000 euros. Donc, c'est 193 000 euros de redevance qui reviennent à la Mairie de Paris.
Enfin, on notera que le délégant ne sera plus la Ville elle-même, mais une société publique locale funéraire. Donc, c'est une nouvelle société qui sera créée et qui sera soumise au Conseil de Paris également au mois de mars.
Je vous demande de voter pour cette approbation de principe de délégation du service public pour la gestion de la chambre funéraire des Batignolles. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation détaillée, rare. Je tiens à dire que Jacques-Yves BOHBOT, lors du Conseil de Paris, interviendra notamment sur la création de la SPL à l'échelle parisienne. Il y a des experts dans le 17ème sur ces questions. C'est important l'accueil des familles. J'ai eu la possibilité d'y aller, notamment pendant la covid. J'ai vu combien c'était important d'avoir un établissement bien tenu dans des moments, que vous pouvez comprendre, qui sont évidemment toujours pénibles, douloureux. Donc, la bonne tenue de cette chambre funéraire par une équipe réactive, mobilisée, très professionnelle. C'est évidemment essentiel. C'est important, évidemment, que l'on puisse renouveler et qu'on puisse améliorer cette future DSP.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu les articles L. 1411- 1 à L. 1411- 19 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 1411- 4 et L. 1413- 1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2223- 19 à L. 2223- 37 et L. 2223- 44 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux, en date du 16 février 2023 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver le principe de la délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire des Batignolles et de son exploitation future par une société publique locale ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DEVE 18

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-031

OBJET : 2023 DAC 129 Pacte adjoint et contrat de cession de droits d'auteur et de garantie – Œuvre hommage à Edmond Rostand

M. BOULARD : La parole est à Agnès TOURY, Adjointe au Maire en charge du patrimoine pour la présentation de la délibération DAC 129.

Mme TOURY : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, j'ai la joie de présenter ce soir ce projet de délibération portant sur l'œuvre hommage à Edmond ROSTAND en présence de Thomas SERTILLANGES, Chevalier des arts et des lettres, et spécialiste reconnu d'Edmond ROSTAND. M. SERTILLANGES a soumis le projet à Geoffroy BOULARD en 2018 qui a alors donné son accord. Ce projet est une réplique du buste d'Edmond ROSTAND à partir du modèle créé par Sarah BERNHARDT, place du général Catroux. La cohérence du projet est tout d'abord historique puisqu'Edmond ROSTAND a été l'une des personnalités phares du 17ème. Il y a écrit l'essentiel de son œuvre, dont Cyrano de Bergerac. Il y a vécu de 1891 à 1897 2 rue Fortuny dans le 17ème. Il y a d'ailleurs une plaque à cette adresse. L'autre cohérence, c'est l'esthétique. Le buste en bronze réalisé par le sculpteur statuaire est reconnu. Enfin, géographique puisque ce buste va être situé place du général Catroux à côté de l'hôtel Gaillard où se trouve la statue de Sarah BERNHARDT. Le buste de Rostand lui fera donc face. Donc, tout un symbole. Il y a beaucoup de cohérences. C'est un très beau projet. Encore une fois, merci à Monsieur Thomas SERTILLANGES qui est présent et qui nous fait l'honneur d'être là ce soir.
L'avancée du projet au 6 mars 2023. Toutes les conditions techniques, esthétiques, emplacement sol ont été validées par les services de la Ville. La conception du buste est entièrement financée par l'association de Thomas SERTILLANGES, et est dans sa phase de finalisation. Le socle sera pris en charge par la Ville. Et la cession de l'œuvre à la Ville de Paris, les contrats de cession de droits et pacte adjoint aux dons manuels de l'œuvre entre la Ville et Thomas SERTILLANGES seront signés après l'installation de la sculpture.
L'inauguration aura lieu normalement en juin, sous réserve — peut-être pas en juin, peut-être plus tard. En tout cas, il est important pour que cette inauguration ait lieu qu'il y ait un vote favorable en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. C'est pourquoi notre vote ce soir est très important pour que les choses se fassent.
J'en profite. Vous l'avez peut-être reçu : ce joli carton pour vous dire que Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et Thomas SERTILLANGES ont le plaisir de vous inviter à la soirée d'hommage à Edmond ROSTAND et Rosemonde GÉRARD le jeudi 30 mars à 19 h 00. Donc, réservez votre soirée. Il y aura l'accrochage de leurs portraits dans le hall de la Mairie et un intermède théâtral et musical en l'honneur d'Edmond ROSTAND. Je vous remercie bien sûr de voter favorablement pour ce projet de délibération. Merci à vous.

M. BOULARD : Merci, Agnès TOURY. Merci à nouveau à Thomas SERTILLANGES qui nous fait l'amitié d'être là. Une vieille collaboration maintenant avec l'association des amis d'Edmond ROSTAND puisque nous avions organisé un festival Edmond Rostand qui s'était tenu notamment en juillet 2018 au lycée Carnot avec une représentation notamment de l'Aiglon, de mémoire. Mais aussi, avec la Garde républicaine qui était venue, l'orchestre de la Garde était venu, un très beau spectacle dans la cour du lycée Carnot. Depuis la covid est passée par là, mais les relations avec l'association sont toujours restées très présentes avec des projets. Et l'hommage que nous rendons aussi à Rosemonde GÉRARD qui était la compagne d'Edmond ROSTAND parfois un peu oubliée, mais qui a joué un rôle important dans la vie d'Edmond ROSTAND, notamment dans le 17ème arrondissement à travers notamment ce portrait, dans notre galerie des portraits des personnalités. Il nous manquait ce couple important de l'arrondissement. Vous dire aussi qu'il y aura un hommage à Sarah BERNHARDT dans le 17ème arrondissement à travers une soirée, dont je n'ai plus la date, mais Alix BOUGERET pourra vous la communiquer. On fera une soirée hommage à Sarah BERNHARDT également courant du mois de mars. Qui veut intervenir ? Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Merci, M. le Maire. Je me souviens effectivement de 2018 et de l'hommage au lycée Carnot puisque j'étais adjoint à la culture, et je vous avais accompagné à l'époque. Je félicite Monsieur SERTILLANGES puisqu'effectivement le festival était très bien. Et l'initiative d'aujourd'hui est vraiment à féliciter. Je voterai donc favorablement.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée. Nous suivrons au Conseil de Paris. On vous communiquera naturellement par la suite l'inauguration qui doit encore être fixée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'une part l'approbation et la signature d'un pacte adjoint accompagnant le don manuel d'une œuvre hommage à Edmond Rostand, et d'autre part l'approbation et la signature d'un contrat de cession de droits d'auteur et de garanties ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au Maire du 17ème arrondissement
Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAC 129

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-032

OBJET : V172023001 Vœu relatif à l'augmentation des charges locatives de provision d'énergie pour les locataires du parc social parisien

M. BOULARD : Nous passons à l'examen des vœux non rattachés aux délibérations qui viennent d'être examinées, notamment le vœu numéro 1 qui est présenté par Jean-Didier BERTHAULT, Conseiller de Paris et délégué pour le quartier Champerret-Berthier notamment.

M. BERTHAULT : Merci, M. le Maire. Oui, c'est un vœu relatif à l'augmentation des charges locatives de provisions d'énergies pour les locataires du parc social parisien. Ce n'est pas la première fois que nous abordons les effets de la crise énergétique lors de ce Conseil. Nous avions eu l'occasion de défendre un certain nombre de mesures dans un vœu présenté ici même le 26 septembre dernier. Et l'adaptation temporaire des aides municipales qui existent pour soutenir les Parisiens dans leurs dépenses d'énergie que nous appelions de nos vœux avait à l'époque été rejetée en bloc par l'Exécutif parisien au Conseil de Paris. Nous revoilà donc à déposer un vœu qui cette fois propose de soutenir les locataires du parc social. Nous avons, en effet, constaté à la suite de plusieurs remontées directement de locataires qui nous en ont informés que leurs provisions pour charges d'énergies ont subi une augmentation parfois conséquente. Certes, l'État a mis en place un bouclier tarifaire du prix du gaz et de l'électricité pour l'habitat collectif en 2023, et les bailleurs sociaux y sont bien entendu éligibles. C'est pourquoi nous demandons qu'ils appliquent bel et bien les dispositions prévues par le bouclier tarifaire, et qu'ils ne provisionnent pas auprès de leurs locataires plus de charges que le bouclier tarifaire. Nous avons constaté des provisions de charges qui étaient parfois supérieures à plus de 20 ou 25 %, bien au-delà des 15 % du bouclier tarifaire. Donc, ce vœu doit rappeler ces principes, et aussi s'assure que les bailleurs sociaux régularisent les charges indûment perçues auprès des locataires. Tout cela dans le sens — je n'ai pas voulu rallonger les débats tout à l'heure, M. le Maire, sur ce que vous disiez avec Pierre-François LOGEREAU sur la CRA. Mais, on se retrouve dans différentes situations face à une

administration parisienne qui cruellement manque de relations humaines dans sa relation vis-à-vis de nos citoyens. Et je crois que c'est un axe d'amélioration très sensible sur lequel nous pouvons apporter aussi notre bien-fondé par ce vœu. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Explications de vote sur ce vœu ? Jean-Luc DUMESNIL, Bertrand LAVAUD par la suite.

M. DUMESNIL : Oui, bien évidemment, la crise climatique et la crise énergétique frappent de plein fouet tout le monde, mais bien évidemment fortement les plus modestes, notamment les personnes qui sont logées dans le parc des bailleurs sociaux. Sur le constat, nous sommes d'accord. Après, sur les moyens à mettre en œuvre, je pense que nous ne sommes pas tout à fait d'accord. D'abord, il me semble que les bailleurs sociaux, s'il y a une chose à leur demander, c'est d'abord d'isoler, d'effectuer des travaux d'isolation de leurs immeubles comme d'ailleurs les copropriétés devraient pouvoir être aidées. Malheureusement, d'ailleurs, la Région va abandonner un outil qui était très efficace pour les copropriétés de manière qu'elles puissent faire des travaux d'isolation. En tout état de cause, aussi, le rôle de l'État est essentiel dans l'affaire. C'est quand même lui qui doit être garant de l'application de ce bouclier tarifaire qui est mis en œuvre. Et ce n'est nullement à la Ville de Paris de le faire. En conséquence, nous ne participerons pas au vote.

M. BOULARD : Merci. Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Merci, M. le Maire. Je vais voter favorablement parce que je pense effectivement qu'il y a un problème de transmission et de dialogue entre les bailleurs sociaux et les locataires concernant les factures d'énergie, comme l'a si bien souligné Jean-Didier BERTHAULT. Je voterai favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Le vœu est adopté.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que la crise énergétique conduit à une augmentation significative des charges locatives ;

Considérant l'impact important pour les locataires les plus modestes ;

Considérant que l'État a mis en place un bouclier tarifaire du prix du gaz et de l'électricité pour l'habitat collectif en 2023, dont les bailleurs sociaux sont éligibles ;

Considérant que l'aide est d'abord demandée à l'État par le fournisseur de gaz ou d'électricité, qui la reverse dans les 30 jours suivant cette demande au gestionnaire de l'habitat collectif ;

Considérant que ce dernier doit ensuite la retrancher des charges des résidents ;

Considérant le dispositif du chèque énergie qui permet aux foyers les plus modestes de toucher en fonction de leur revenu fiscal de référence et de leur composition familiale une aide directe au paiement de leurs factures énergétiques ;

Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- S'assure auprès des bailleurs sociaux qu'ils ne provisionnent pas auprès de leurs locataires plus de charges que le bouclier tarifaire pour l'année 2023
- S'assure que les bailleurs sociaux régularisent les charges indument perçues auprès des locataires.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023001

Nombre de votants : 28 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

Le groupe Paris 17 en Commun et les écologistes a indiqué ne pas prendre part au vote.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-033

OBJET : V172023002 Vœu relatif au renforcement des contrôles de la réversibilité des locaux professionnels lors de la cessation d'activité des professions réglementées

M. BOULARD : Nous poursuivons par le vœu numéro 2. Il est présenté par Scévole de LIVONNIÈRE, Adjoint au Maire en charge de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux.

M. de LIVONNIÈRE : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, je tenais à associer pour ce vœu Hélène JACQUEMONT, déléguée en charge du quartier Courcelles-Wagram ; Carline LUBIN-NOEL, en charge du quartier Legendre-Lévis ; et Agnès TOURY en charge du quartier Ternes-Maillot, car ce vœu est relatif au renforcement de contrôles sur le principe de réversibilité des locaux professionnels lors de la cessation d'activité des professions réglementées. Il convient de considérer qu'il est extrêmement compliqué de se loger dans les quartiers que l'on a mentionnés précédemment. Le règlement municipal relatif au changement d'usage prévoit la réversibilité des locaux. Et lorsqu'il y a une autorisation qui est donnée à titre personnel, le changement d'usage prend fin avec la cessation d'activité. On peut parler de chiffres puisqu'entre 2014 et 2022, ce sont près de 34 000 mètres carrés qui ont fait l'objet d'un changement d'usage sans compensation. Si l'on fait un petit zoom sur deux quartiers, on peut prendre la plaine Monceau avec près de 50 % de ses surfaces qui ont été concernées. Si l'on prend le quartier de Ternes-Maillot, ce sont près d'un quart de ses surfaces qui sont concernées. Donc, quand on considère que le bureau de la Direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris a un bureau dédié à cette fonction qui est de contrôler l'usage de la réversibilité, et que l'on constate la difficulté de se loger, on peut — c'est la formulation que l'on vous fait aujourd'hui — émettre le vœu que la Ville de Paris rende obligatoire la déclaration de cessation d'activité par un professionnel ayant fait l'objet d'une autorisation personnelle de changement d'usage délivrée en vertu du règlement municipal relatif au changement d'usage, premièrement. Et deuxièmement, que l'on renforce les moyens de contrôle de la réversibilité des locaux professionnels en surface d'habitation. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup pour la présentation de ce vœu. Prises de parole ? Explications de vote ? Jean-Luc DUMESNIL.

M. DUMESNIL : Effectivement, on peut constater qu'il y a des excès en la matière, et que beaucoup de logements qui sont transformés pour des activités diverses et variées ne sont pas rendus aux logements après la cessation d'activité. Donc, effectivement, vous avez raison. Je pense que nous allons voter pour ce vœu parce qu'effectivement il faut se donner les moyens de renforcer les contrôles pour éviter tous ces abus. Donc, nous voterons favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Pour les mêmes raisons, nous voterons favorablement.

M. BOULARD : Merci. Sur cette unanimité, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu — je vous en remercie — a été voté à l'unanimité de notre Conseil.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE, Hélène JACQUEMONT, Carline LUBIN-NOËL, Agnès TOURY et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant la difficulté de trouver un logement à Paris ;

Considérant que le règlement municipal relatif aux changements d'usage prévoit la réversibilité des locaux, lorsque l'autorisation personnelle de changement d'usage temporaire a pris fin avec la cessation de l'activité du titulaire ;

Considérant que dans le 17è arrondissement, 34 337 mètres carrés de surfaces à usage d'habitation ont fait l'objet d'une autorisation de changement d'usage sans compensation entre 2014 et 2022 ;

Considérant que plus de la moitié de ces surfaces (18 370 mètres carrés, soit 53,5%) est située dans le quartier de la Plaine Monceau, réputé prédominant en surface de bureaux ;

Considérant qu'un peu plus d'un quart de ces surfaces (9 378 mètres carrés, soit 27,3%) est située dans le quartier des Ternes ;

Considérant donc que ces surfaces utilisées temporairement en bureaux ont vocation - du fait de la réversibilité - à retrouver leur usage initial d'habitation ;

Considérant que cette réversibilité n'est pas toujours effective, alors qu'il s'agit d'un potentiel conséquent de surfaces d'habitation ;

Considérant que la Direction du Logement et de l'Habitat est dotée d'un bureau de la protection des locaux d'habitation, qui a notamment en charge la gestion des changements d'usage ;

Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE, Hélène JACQUEMONT, Carline LUBINNOËL, Agnès TOURY et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Rende obligatoire la déclaration de cessation d'activité par un professionnel ayant fait l'objet d'une autorisation personnelle de changement d'usage, délivrée en vertu du règlement municipal relatif aux changements d'usage ;
- Renforce les moyens de contrôle de la réversibilité des locaux professionnels en surfaces d'habitation.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023002

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-034

OBJET : V172023005 Vœu relatif à la mise en conformité des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) dans le parc social de la Ville de Paris

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen des vœux par le vœu numéro 5. Il est également présenté par Scévole de LIVONNIÈRE, Adjoint au Maire.

M. de LIVONNIÈRE : Merci, M. le Maire. Vœu pour lequel je souhaite associer évidemment mon cher collègue, Jean-Didier BERTHAULT, avec qui nous avons pu constater sur la base de nos échanges avec le groupe 228 rue de Courcelles, qu'il était nécessaire sans doute de se pencher sur un élément un peu technique qui le concerne en ce moment dont on a évoqué le sujet du plan climat, notamment, de l'isolation. Donc, nous vous présentons un vœu relatif

à la mise en conformité des diagnostics de performance énergétique qui concernent tous les habitants du 17ème dans le parc social de la Ville de Paris. On considère qu'il y a eu tout de même une forte demande d'augmentation des loyers sur la base d'un DPE affiché comme étant en E sur ce groupe du 228 rue de Courcelles, mais que pour autant il y a eu tout un projet de réhabilitation dans le cadre du plan climat qui, pour le coup, a été fondé sur un diagnostic établissant la lettre F comme note de diagnostic de performance énergétique. Donc, deux points, deux mesures. Ce vœu vise vraiment à ce que l'on puisse au niveau de la Ville de Paris garantir auprès des bailleurs sociaux de la Ville la conformité des diagnostics de performance énergétique pour qu'ils soient pris en compte dans le calcul des loyers, et pour l'élaboration des réhabilitations du plan climat. Donc, mise en cohérence.
Et que deuxièmement, on puisse procéder à la régularisation des charges et loyers de manière rétroactive en cas de distorsion constatée. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu. Explications de vote ? Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Oui, c'est le bon sens qui parle. Je voterai favorablement.

M. BOULARD : Merci. Explications de vote : Jean-Luc DUMESNIL.

M. DUMESNIL : NPPV sur ce vœu.

M. BOULARD : Merci de votre explication de vote. Nous allons pouvoir passer au vote de ce vœu. Sans argument, Jean-Luc, je suis étonné... Vous voulez pendre du temps peut-être. Il y a un vrai sujet. C'est technique. Il y a un vrai sujet sur les niveaux et les lettres qui servent de calcul. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant les fortes augmentations de charges induites par la crise d'approvisionnement énergétique actuelle ;

Considérant que dans l'ensemble immobilier du bailleur ELOGIE-SIEMP, situé 228 rue de Courcelles, deux documents « Diagnostic de Performance Énergétique » différents sont utilisés :
- l'un ayant la lettre E et servant de base de calcul légale du niveau de loyer – indice IRL
- l'autre ayant la lettre F et servant de base à l'élaboration de la réhabilitation Plan Climat ;

Considérant que cela peut engendrer une augmentation de loyer potentiellement indue, du fait d'une base de calcul DPE lettre E erronée, alors que la loi proscrit l'augmentation de loyers pour les lettres F et G ;

Considérant que cela peut également fausser les travaux Plan Climat, qui doivent, selon la loi, permettre d'atteindre
- la lettre C pour des bâtiments classés F,
- la lettre B pour des bâtiments classés D et E ;

Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Garantisse, auprès des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, la conformité des diagnostics de performance énergétiques (DPE) pris en compte pour le calcul des loyers et pour l'élaboration des réhabilitations « Plan Climat »

- Procède à la régularisation des charges et loyers de manière rétroactive, en cas de distorsions constatées.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023005

Nombre de votants : 28 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

Le groupe Paris 17 en Commun et les écologistes a indiqué ne pas prendre part au vote.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-035

OBJET : V172023006 Vœu relatif à la programmation et au financement du dispositif Embellir Votre Quartier

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen des vœux par le vœu numéro 6 il est présenté par Alix BOUGERET, première Adjointe au Maire en charge des finances, notamment sur ce projet de vœu.

Mme BOUGERET : Merci, M. le Maire. En effet, ce vœu est relatif aux budgets qui sont alloués par la Ville de Paris au dispositif Embellir Votre Quartier. En début de mandature, la Maire de Paris, par l'intermédiaire de son adjoint, a donc présenté les budgets concernant les quartiers du 17ème arrondissement. Je le rappelle : 5,5 millions d'euros pour la démarche Embellir Votre Quartier à Ternes-Maillot. Ce montant a été annoncé en réunion publique le 17 mars 2021. 7 millions d'euros pour la démarche Embellir Votre Quartier à la Fourche-Guy Môquet et Épinettes-Bessières. Montant également annoncé lors de la réunion publique du 22 novembre 2022. Ces mêmes montants ayant servi de base au travail des conseillers de quartier, des habitants, pendant plusieurs mois. En 2023, la Mairie de Paris nous a présenté un budget de 5 millions d'euros sanctuarisé pour les deux quartiers. Je ne suis pas très bonne en math, mais à priori, il manque quand même 7,5 millions d'euros pour rentrer dans les budgets qui étaient annoncés sur lesquels les habitants et les conseillers de quartier avaient travaillé. Je vous rappelle que les quartiers suivants ont là aussi démarré leurs travaux, à savoir les quartiers Martin Luther King et Batignolles, et que nous sommes aussi confrontés à un arrêt des travaux pendant les Jeux olympiques. Tout cela étant un peu confus et il y a quand même un malentendu sur ce qui a été annoncé. C'est ce sur quoi les habitants, la Mairie d'arrondissement et les services de la Ville ont travaillé et ce sur quoi l'on va avoir finalement avoir droit. Donc, ce vœu est de bon sens. On demande à la Maire de Paris de rétablir les budgets tels qu'ils avaient été annoncés, soit 5,5 millions pour le quartier Ternes-Maillot et 7 millions pour les quartiers La Fourche — Guy Môquet et Épinettes-Bessières.
J'avais eu l'occasion aussi, au nom du Mairie du 17ème, de m'en étonner lors de la conférence de programmation auprès d'Anne HIDALGO. Donc, au regard des réponses qui avaient été apportées à l'époque pour le moins limites et confuses, nous remontons évidemment au créneau.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu. Explications de vote ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, M. le Maire. On votera favorablement ce vœu. J'avais en tête les mêmes montants. Donc, j'entends qu'il y a quand même un gros delta. Et je vais quand même le faire remonter et en discuter avec notamment mon collègue Jacques BAUDRIER.

M. BOULARD : Merci, Karim, pour votre esprit constructif comme toujours. Je tiens à le dire. Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Favorable également.

M. BOULARD : Merci également de votre soutien. C'est un vrai sujet. Vous savez que l'on a toujours une démarche de saisir l'Exécutif avant. Cela a été fait oralement auprès de la Maire de Paris, mais cela a été fait aussi par courrier — je tiens à le dire — sans réponse sur un sujet aussi important qui a mobilisé les équipes de la démocratie locale du 17ème que je veux remercier, notamment sur Embellir Votre Quartier 1 sur Ternes-Maillot. On a essuyé un peu les plâtres en raison de la covid. Je veux remercier les conseillers de quartiers, notamment, qui

se sont mobilisés à plusieurs reprises puisqu'il a fallu faire revenir les services, discuter des projets. Il paraît inconcevable que l'on n'ait pas les moyens de l'ambition affichée, concertée et validée via les conseils consultatifs de quartiers.
Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie pour cette unanimité qui sera évidemment rappelée au Conseil de Paris.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Paul HATTE, Hugues CHARPENTIER, Philippe GUERRE, Christophe LEDRAN, Agnès TOURY et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant les engagements budgétaires pris en début de mandature par la Maire de Paris et annoncés par son représentant allouant :
- 5,5 millions d'euros pour la démarche Embellir Votre Quartier Ternes-Maillot, annoncés lors de la réunion publique du 17 mars 2021,
- 7 millions d'euros pour la démarche Embellir Votre Quartier La Fourche Guy-Môquet / Épinettes Bessières, annoncés lors de la réunion publique du 22 novembre 2022 ;

Considérant que le budget 2023 ne présente que 5 millions d'euros sanctuarisés pour les deux quartiers ;

Considérant le courrier adressé à la Maire de Paris le 8 novembre 2022 interrogeant sur la différence de 7,5 millions d'euros entre les budgets annoncés et le budget réellement inscrit ;

Considérant que dans le 17è arrondissement, le lancement de la concertation pour le quartier Martin-Luther-King - Batignolles, initialement programmé pour l'automne 2023, devrait finalement avoir lieu au printemps 2023 ;

Considérant que ces délais ne permettent pas de garantir le début des travaux au cours de la mandature, eu égard à la période de restriction des travaux liée aux Jeux Olympiques en 2024, puis de la période de réserve électorale liées aux élections municipales fin 2025 ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Paul HATTE, Hugues CHARPENTIER, Philippe GUERRE, Christophe LEDRAN, Agnès TOURY et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

La Maire de Paris confirme le budget affecté, au début de la mandature, dans le cadre de la démarche Embellir votre Quartier à hauteur de :
- 5,5 millions d'euros pour Ternes-Maillot
- 7 millions d'euros pour La Fourche Guy Môquet - Epinettes Bessières.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023006

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-036

OBJET : V172023007 Vœu Relatif au plan de circulation de la place Saint-Ferdinand et de la rue des Acacias, issu de la concertation dans le cadre du programme Embellir Votre Quartier « Ternes- Maillot »

M. BOULARD : Vœu numéro 7 maintenant présenté par Agnès TOURY, Adjointe au Maire, en charge des quartiers Ternes-Maillot, dont on parlait à l'instant et relatif à un plan de circulation sortie du chapeau.

Mme TOURY : En effet, comme vous le savez, le quartier Ternes-Maillot a été pionnier, premier quartier à bénéficier de la démarche Embellir Votre Quartier. Cette démarche permet l'apaisement des circulations dans l'espace public et sa végétalisation. Nous avons organisé plusieurs réunions publiques, réunions de concertation. Le lancement a été le 17 mars 2021. Et au terme de cette concertation, nous avons convenu que six projets auraient pour objet la végétalisation de l'espace public et cinq l'apaisement des circulations dans l'espace public. Lors de la réunion du 15 février 2021 avec l'adjoint à la Mairie de Paris, à aucun moment il n'a été mentionné l'inversement du sens de circulation de la rue des Acacias entre l'avenue de la Grande armée et la rue du Colonel Moll, ni la modification du plan de circulation de la place Saint-Ferdinand puisque ceci n'avait pas été retenu d'ailleurs dans les projets à soumettre à la concertation locale. Ainsi, Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, Christophe LEDRAN, moi-même et les élus de la majorité d'arrondissement émettons le vœu que la Maire de Paris renonce à modifier le plan de circulation de la rue des Acacias et de la place Saint-Ferdinand.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Explications de vote ? Jean-Luc DUMESNIL. Karim ZIADY, je ne veux pas vous frustrer. Vous aviez la main. C'est peut-être pour celui d'après.

M. ZIADY : Nous aurons une nuance.

M. BOULARD : Ah ! Il y a des nuances…

M. DUMESNIL : Effectivement, l'objectif de ces opérations est d'améliorer le cadre de vie, d'améliorer les déplacements, d'embellir les quartiers, et par là même de favoriser le petit commerce. Et je vous avouerai ne pas comprendre ce revirement puisqu'effectivement ce projet avait porté. Je lis qu'en 2020 vous vous étiez accordés. Mais bon… Toujours est-il que je pense que ce projet est un projet qui est favorable aux cadres de vie, qu'il est favorable au petit commerce et qu'il faut le maintenir.

M. BOULARD : Merci, Jean-Luc, mais permettez-moi de m'étonner de ce que vous rapportez. Il y a eu une phase de diagnostic. Je vous invite à venir lors des réunions de lancement Embellir Votre Quartier, vous verrez le déroulement de la procédure. C'est d'abord une phase de diagnostic. C'est ce qu'il est possible de faire, travaillé par les services. Parce que là vous récrivez l'histoire. Et dans la phase de diagnostic, ensuite, il y a des projets qui sont soumis à la concertation et qui font l'objet d'une vraie concertation. Sinon, à la limite, on ne concerte pas les Conseils de quartiers. On ne fait pas de réunion publique. On en a fait six, quand même, sur le sujet. Et on a changé d'avis. On a changé d'avis aussi à la Mairie du 17ème sur des projets, mais sur celui-là jamais. Là, on découvre une inversion du sens de la rue des Acacias jamais présentée aux Conseils de quartiers, jamais. Soit, on respecte la concertation, la participation citoyenne — on en parlait tout à l'heure. Soit, on la foule aux pieds et après la « guerre », après les débats un peu tendus parce qu'il y a eu des débats compliqués, on rajoute des éléments sans aller faire l'effort d'aller le présenter — et par manque de courage d'aller le présenter — aux habitants. C'est scandaleux ! Ce sont des méthodes qui sont…. Je l'avais signifié à David BELLIARD qui n'a jamais voulu répondre sur ces sujets. Je lui ai dit qu'il est hors de question que je présente ces projets-là. Ils n'ont jamais été concertés depuis 2020, jamais. Il y a eu une phase de diagnostic. Certes, mais ils n'ont pas été retenus et ils n'ont pas été débattus. Et maintenant, on rajoute cela au dernier moment… cela ne se fait pas ! Cela ne se fait pas ! La parole publique est décrédibilisée par des comportements comme cela. Soit, on fait confiance. On fait de la vraie participation citoyenne. On va au bout. Il peut y avoir d'autres projets à ajouter. Mais, pas si Embellir Votre Quartier, c'est concentrer sur un même quartier les différents travaux. Et de les concentrer aussi dans le temps. En l'occurrence, avec la covid, tout cela a pris un peu plus de temps. Mais, la démarche… J'espère que David BELLIARD nous apportera des éclaircissements avant le Conseil de Paris. Pour que je retire ce vœu au Conseil de Paris de manière à ce que l'on reste sur la programmation qui a été validée avec les habitants, avec l'Exécutif, avec Jacques BAUDRIER, notamment et David BELLIARD. C'est un vœu que je souhaite pouvoir retirer. Donc, je compte sur vous, cher Jean-Luc. Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, M. le Maire. Pour ma part, je souhaiterais m'abstenir sur ce vœu parce que sur le fond, je suis totalement pour, favorable, à ce projet. Mais, j'entends que la Mairie

d'arrondissement est contre, que le Conseil de quartier est contre, que les riverains sont contre, que les commerçants sont contre. Donc, je pense qu'il faut l'entendre et je pense qu'il faut qu'il y ait une vraie concertation sur ce sujet, et qu'on en parle et qu'on explique parce que je suis pour que l'on change les sens de circulation, à partir du moment où cela est effectivement débattu, concerté. Mais, avec l'objectif aussi, pour ma part, en tout cas que je défends, de réduction de la place de la voiture dans ce quartier à terme.

M. BOULARD : Merci. Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Je vais voter pour. J'ai assisté à vos réunions justement de concertation. J'ai vu que c'était assez tendu. Et je pense qu'ajouter cela maintenant, ce n'est pas possible. De toute façon, on ne prend pas ce genre de décisions sans une concertation avec les habitants.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a deux abstentions ; un contre. Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Le vœu est adopté.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, Christophe LEDRAN, Agnès TOURY et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que la mairie du 17è arrondissement et la mairie de Paris, fin 2020, se sont accordées pour que Ternes-Maillot soit le premier quartier à bénéficier de la démarche Embellir Votre Quartier (EVQ) ;

Considérant que la démarche EVQ a vocation à rationaliser les travaux sur l'espace public en regroupant les travaux d'entretien des réseaux des concessionnaires et des chantiers d'aménagement et d'embellissement au sein d'un même quartier sur une période donnée ;

Considérant que la démarche EVQ doit permettre l'apaisement des circulations dans l'espace public et sa végétalisation ;

Considérant que la démarche EVQ pour le quartier Ternes Maillot a donné lieu à 6 réunions de présentation des projets devant les habitants, ainsi que des réunions de concertations, organisées remarquablement par les services de la démocratie locale et la direction générale adjointe en charge de l'espace public du 17e depuis son lancement le 17 mars 2021 ;

Considérant qu'au terme de la concertation, six projets ont pour objet la végétalisation de l'espace public et cinq l'apaisement des circulations dans l'espace public ;

Considérant que lors de la réunion du 15 février 2021, avec l'adjoint à la maire de Paris, ni l'inversion du sens de circulation de la rue des Acacias entre l'Avenue de la Grande Armée et la rue du Colonel Moll, ni la modification du plan de circulation place Saint- Ferdinand n'ont été retenues dans les projets à soumettre à concertation locale ;

Considérant qu'à cet égard, il ne paraît pas opportun de profiter de la démarche EVQ pour le quartier Ternes-Maillot pour mettre en œuvre ces mesures de circulation ;

Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, Christophe LEDRAN, Agnès TOURY et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Renonce à modifier le plan de circulation de la rue des Acacias et de la place Saint-Ferdinand.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023007

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28
Suffrages exprimés contre : 2
Abstention : 3

DÉLIBÉRATION N° 17-23-037

OBJET : V172023008 Vœu Relatif aux fermetures de classes proposées par l'Académie de Paris dans les écoles du 17è arrondissement pour la rentrée 2023

M. BOULARD : Le vœu numéro 8 maintenant. Il est présenté par Alix BOUGERET en remplacement de Géraldine ROUAH ZANGRILLI qui est excusée et qui a dû nous quitter.

Mme BOUGERET : Je vais excuser Géraldine ROUAH ZANGRILLI et je vais présenter ce vœu à sa place, ô combien d'actualité puisqu'il concerne la carte scolaire qui est en cours de révision pour la Ville de Paris. On ne va pas refaire ici le débat sur les causes de la fuite des enfants et des familles de la Ville de Paris, et malheureusement aussi le 17ème n'y échappe pas. Nous avons plusieurs fermetures, une dizaine de classes, envisagées. Ce vœu a pour objet de soutenir le maintien dans plusieurs établissements, le maintien des classes des fermetures envisagées. À l'école Bessières, à la maternelle Bessières. On connaît l'école Bessières; qui est en éducation prioritaire et qui a besoin de maintenir des effectifs bas pour garantir une qualité d'éducation aux enfants. Également l'école Saint-Ouen qui a en son sein une UPE2A et qui souhaite également maintenir ses classes en l'état. Et une autre école qui est un peu comme l'on dit sous surveillance dans le cadre des CDEN, c'est l'école Gustave Doré qui là aussi présente quelques inquiétudes de fermeture qui est nécessaire. Notamment, elle est rattachée au quartier des écoles Ampères maternelle et élémentaire souvent bien nécessaires pour accueillir les enfants à l'école maternelle. Et ce, d'autant plus que la refonte actuelle que porte ma collègue, Géraldine ROUAH ZANGRILI, avec les IEN et les directeurs d'écoles, envisage de resectoriser cette école Gustave Doré donc il n'est pas nécessaire de toucher pour le moment. C'est l'objet de ce vœu. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Explications de vote ? Karim ZIADY. Je sais qu'il y a un vœu un peu similaire.

M. ZIADY : Oui, on déposera un vœu qui ressemble à celui-là. Ce vœu dans le bon sens. On le votera favorablement et l'on espère qu'il sera évidemment voté à l'unanimité.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Pour ma part, je vais m'abstenir.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Géraldine ROUAH-ZANGRILLI et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que dans le cadre des mesures de carte scolaire pour la rentrée 2023, l'académie de Paris propose notamment :
- une fermeture de classe à l'école maternelle Gustave Doré,
- une fermeture de classe à l'école élémentaire Saint-Ouen,
- une fermeture de classe à l'école maternelle Bessières ;

Considérant que la réalité démographique scolaire dans les écoles parisiennes qui motive ces décisions ne doit pas occulter l'impact de ces fermetures sur ces établissements, dont le contexte justifie une attention particulière ;

Considérant par exemple que l'école élémentaire Saint-Ouen accueille actuellement une classe UPE2A, qui requiert de la place dans les autres classes tous niveaux confondus pour y accueillir les élèves et que la fermeture envisagée nuirait aux conditions d'accueil en augmentant le nombre d'élèves par classe ;

Considérant que le potentiel déplacement de l'UPE2A Bessières vers l'école Colonel Moll aboutirait à l'absence d'établissement à proximité, bénéficiant d'une UPE2A, pour soutenir l'école Saint-Ouen en cas de fermeture de classe ;

Considérant que l'école Bessières située en Réseau d'éducation prioritaire doit à ce titre pouvoir compter sur des moyens pérennes, notamment humains, propices à des conditions d'apprentissage de qualité et à l'épanouissement des élèves ;

Considérant enfin la refonte actuelle de la sectorisation de l'école Gustave Doré, qui pourrait impliquer de rouvrir la classe qu'il est aujourd'hui proposé de fermer ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Géraldine ROUAH-ZANGRILLI et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris sollicite du Recteur de l'Académie de Paris l'annulation, pour la rentrée 2023, des fermetures de classe projetées à l'école élémentaire Saint-Ouen, à l'école maternelle Bessières et à l'école maternelle Gustave Doré

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023008

Nombre de votants : 32 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 2

DÉLIBÉRATION N° 17-23-038

OBJET : V172023009 Vœu relatif au désengorgement du site Paris Adresse situé dans le 17è arrondissement

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen des vœux par le vœu numéro 9. Il a trait au site de Paris Adresse, rue des Renaudes. Il est présenté par Alix BOUGERET en remplacement d'Hélène JACQUEMONT.

Mme BOUGERET : Hélène JACQUEMONT qui est également excusée. Je vais présenter ce vœu à sa place. Paris Adresse est donc le service de domiciliation de l'Espace parisien des solidarités qui est situé, comme vient de le rappeler le Maire, rue des Renaudes. C'est le seul centre de domiciliation à Paris. Et ce centre assure la mission confiée aux services de l'équivalent de trois permanences sociales d'accueil. Aujourd'hui, Paris Adresse dispose d'une capacité de 15000 places et arrive à saturation. Lors du Conseil de Paris de juillet 2022, le groupe Changer Paris a demandé déjà que soit évalué l'opportunité de créer un nouveau dispositif Paris Adresse afin de renforcer le dispositif actuel, et qu'à défaut soit augmentée la capacité de domiciliation des acteurs associatifs parisiens agréés. Ce vœu se fait donc l'écho de l'inquiétude exprimée par les acteurs associatifs en lien avec les services de domiciliation. La gestion de ce site est de plus en plus difficile. Les personnes doivent évidemment se rendre souvent sur place pour obtenir des rendez-vous. Les files d'attente sont de plus en plus longues. Et pourtant ce service est évidemment nécessaire, permet aux bénéficiaires et aux personnes de bénéficier de certains droits et de certaines prestations grâce à cette domiciliation. Le vœu présenté demande la création de nouveaux sites afin de désengorger le site existant de la rue des Renaudes, et d'augmenter la capacité de domiciliation des acteurs associatifs parisiens agrées. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu. Y a-t-il des explications de vote ? Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Oui, je vais voter pour parce que je me souviens très bien à l'époque où ce centre Paris Adresse a été créé. Il y avait eu une réunion pour nous présenter cela. Christophe LEDRAN était l'adjoint en charge et je m'occupais du quartier à l'époque. Il y avait trois centres, je crois, dans Paris au moins à l'époque. On nous avait expliqué qu'avec les moyens numériques cela allait s'arranger. Cela ne s'arrange pas parce que les populations concernées n'ont pas toutes accès évidemment à des moyens numériques, d'où l'engorgement... Je pense que l'étude n'avait pas été bien faite dès l'origine. Donc, je vote favorablement.

M. BOULARD : Merci. Jean-Luc DUMESNIL.

M. DUMESNIL : On est d'accord sur le constat qu'effectivement il y a un besoin. Néanmoins, c'est quand même une carence de la part de l'État de ne pas organiser ce genre de chose. À chaque fois, ce sont les collectivités locales qui doivent prendre en charge des choses que l'État ne fait pas. C'est pourquoi l'on ne participera pas au vote.

M. BOULARD : Merci pour vos explications de vote. On avait en juillet dernier, cela a été rappelé — Hélène JACQUEMONT avait déjà alerté l'Exécutif sur le sujet. Et pour répondre peut-être à votre observation, Jean-Luc, la Mairie de Paris avait répondu en séance qu'elle était en lien avec la préfecture de région, donc l'État, pour renouveler « le schéma de domiciliation ». On est en mars 2023. Ce qui devait aboutir à l'automne 2022 n'a pas abouti. Donc, c'est un vœu pour faire avancer les choses. Mais, vous avez aussi raison de rappeler que l'État a une responsabilité. Nous sommes prêts à ajouter un amendement qui stipule la responsabilité de la préfecture de région et de l'État, si vous en êtes d'accord pour avoir une belle unanimité. C'est une proposition que je vous fais.

M. DUMESNIL : Très bien. Je ne sais pas comment le rédiger tout de suite...

M. BOULARD : Que ce désengorgement se fasse...

M. DUMESNIL : Que la Mairie de Paris se rapproche du préfet de région pour organiser et financer la sécurisation de nouveaux sites.

M. BOULARD : Eh bien ! Nous voilà d'accord. Super. On va pouvoir passer au vote. On vous enverra quand même le projet rédigé. Les mots sont importants. Ils sont un sens. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie pour ce vœu amendé et voté à l'unanimité.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Hélène JACQUEMONT et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant qu'à Paris, l'Espace parisien de solidarité (EPS), son service de domiciliation Paris Adresse et 42 associations agréées par le préfet proposent le service de domiciliation aux personnes sans domicile stable ;

Considérant que Paris Adresse, situé 25 rue des Renaudes dans le 17è arrondissement, assure la mission précédemment confiée aux services « courrier » des trois permanences sociales d'accueil (PSA) ;

Considérant que le dispositif Paris Adresse dispose d'une capacité de 15 000 places arrivant à saturation ;

Considérant le vœu présenté au conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 par le groupe Changer Paris demandant que soit évaluée l'opportunité de créer un nouveau dispositif Paris Adresse afin de renforcer le dispositif actuel, et qu'à défaut soit augmentée la capacité de domiciliation des acteurs associatifs parisiens agréés ;

Considérant l'inquiétude exprimée par les acteurs associatifs en lien avec les services de domiciliation ;

Considérant la difficulté pour les personnes sans domicile stable d'obtenir un rendez-vous de demande de domiciliation en ligne les obligeant à se rendre physiquement sur site, souvent très tôt afin d'espérer pouvoir obtenir un rendez-vous ;

Considérant que le site actuel de Paris Adresse engendre des files d'attente de cinquante personnes entre six heures et huit heures du matin ;

Considérant que recevoir du courrier ou être bénéficiaire de certains droits ou prestations nécessite d'avoir une adresse ;

Considérant que les personnes ne disposant pas d'un domicile stable ou fixe peuvent demander une domiciliation (ou une élection de domicile) à un organisme habilité ;

Considérant que cette mesure concerne avant tout les personnes n'ayant pas de logement et celles incarcérées préparant leur sortie de prison et qui n'ont ni domicile personnel ni domicile de secours ;

Considérant la nécessité de garantir à ce public fragile un certain nombre de droits et prestations telles que :
- la délivrance d'une carte d'identité,
- une inscription sur les listes électorales,
- une demande d'aide juridictionnelle,
- les prestations distribuées par les CAF et les MSA telles que l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) et le RSA (Revenu de solidarité active),
- les prestations de l'assurance vieillesse (les pensions de retraite, l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées), le minimum contributif),
- l'affiliation à un régime de sécurité sociale et la CSS (Complémentaire santé solidaire) qui succède à la CMU-C, l'AME (Aide médicale de l'État),
- les allocations versées par Pôle Emploi (l'ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi), l'ASS (Allocation de solidarité spécifique) et l'ATA (Allocation temporaire d'attente)),
- les prestations d'aide sociale financées par les départements ou l'État comme la PCH (Prestation de compensation du handicap) et l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Hélène JACQUEMONT et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris s'engage à élargir le dispositif Paris Adresse et se rapproche du Préfet de Région pour :

- Créer de nouveaux sites afin de désengorger le site existant
- Augmenter la capacité de domiciliation des acteurs associatifs parisiens agréés.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023009

Nombre de votants : 32 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-039

OBJET : V172023010 Vœu relatif à la sécurisation de la passerelle située 14 boulevard de Reims

M. BOULARD : Vœu numéro 10. Il est présenté par Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire en charge de la coordination des travaux et du suivi des chantiers sur l'espace public notamment.

M. LEDRAN : Merci, M. le Maire. Pour commencer, je dirais qu'il n'est pas dans nos habitudes de présenter un vœu sur un sujet de voirie ultra-localisé, mais on a besoin de vous. Pourquoi ? Pour la passerelle piétonne qui relie les deux parties du boulevard de Reims et qui est utilisée tous les jours par des centaines de personnes, et encore plus les jours de marché ainsi que

par les habitants de Levallois qui se rendent dans le 17ème. Son état de délabrement est très avancé. Donc, elle est rendue très dangereuse pour les utilisateurs. De nombreuses chutes se produisent. Les personnes à mobilité réduite ont de grandes difficultés à l'utiliser. Et depuis plus d'un an, avec le Maire, nous avons demandé un chiffrage et une programmation des travaux à la Direction de la voirie et des déplacements section territoriale de voirie du 17ème. Et la réponse qui nous a été faite, c'est que cette passerelle était un peu dans un no man's land. C'était un couloir de service pour l'entretien du tunnel du périphérique que cela n'était pas leur priorité. Après, plus aucune réponse. Aidez-nous ! Il faut que l'on obtienne la réfection de cette passerelle rapidement, et c'est faute de pouvoir avoir une réponse pour une fois des services de voirie ou en tout cas du service de voirie compétent. Et chacun se défaussant derrière un autre service que l'on a besoin de présenter ce vœu pour lequel on demande à la Maire de Paris de financer, de programmer la sécurisation de cette passerelle située boulevard de Reims le plus rapidement possible.

M. BOULARD : Merci. Explications de vote ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, M. le Maire. D'accord avec les propos de Monsieur LEDRAN. Je pense qu'il faut alerter la Ville et reprioriser. Je sais que ce n'est pas du tout à l'ordre du jour de cette année, mais qu'on puisse trouver les financements nécessaires pour faire ce projet. Effectivement, je ne suis pas satisfait comme vous de la réponse qui vous a été faite. Je pense que c'est important. Après, c'est une nouvelle que je n'avais pas identifiée comme priorité de travaux. Je pense que si cela le nécessite, il faut le faire et monter au créneau là-dessus pour qu'en 2024 on puisse trouver une solution. À mon avis, cette année, ce n'est pas du tout prévu et financé. Mais, en tout cas, on est d'accord là-dessus pour porter cette demande.

M. BOULARD : Merci, Karim ZIADY. Vous avez des éléments de calendrier et de budget, si je l'entends bien.

M. ZIADY : Pas forcément sur les investissements localisés, mais sur les grands travaux effectivement prévus à Paris dans l'espace public, oui, j'ai un peu une visibilité.

M. BOULARD : Sur notre passerelle, on y pense…

M. ZIADY : Je n'ai aucune information. J'ai bien vu que ce n'était dans aucun tableau. Donc, je vois bien que rien n'est prévu actuellement cette année pour financer ces travaux.

M. BOULARD : Vous voterez favorablement le vœu ?

M. ZIADY : Oui.

M. BOULARD : Je vous en remercie. Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Oui, je voterai favorablement. J'ai des remontées d'habitants qui abondent tout à fait dans votre sens. C'est dangereux il faut faire quelque chose.

M. BOULARD : C'est le genre de travaux d'urgence que la Ville doit pouvoir mener au regard de l'état de délabrement de ce passage qui a été signalé par les services municipaux, les habitants aussi récemment. Mais, cela fait un an qu'on le signale. Et, comme l'a rappelé Christophe, on est renvoyé de section territoriale de voirie en section territoriale de voirie en expliquant que c'est le périphérique. Et tout le monde nous explique que ce n'est pas sa priorité. Donc, on est obligé de faire un vœu sur le sujet parce qu'il s'agit quand même de la sécurité des piétons.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous en remercie.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Christophe LEDRAN et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant l'état de délabrement de la passerelle située 14, boulevard de Reims longeant les terrains de tennis Berthier ;

Considérant les nombreuses chutes constatées mettant en jeu la sécurité des personnes ;

Considérant que ce chantier d'entretien n'est pas considéré comme prioritaire malgré plusieurs demandes émanant de la mairie du 17è arrondissement auprès des services de la mairie centrale depuis le mois de juin 2022, restées pour l'heure sans réponse ;

Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Christophe LEDRAN et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris programme et finance la sécurisation de ladite passerelle au cours du 1er semestre 2023.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023010

Nombre de votants : 32 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-040

OBJET : V172023011 Vœu relatif à l'installation d'un PLOC (périmètre de localisation espace végétalisé public) sur les parcelles situées au-dessous des voies ferroviaires le long de la rue de Rome dans le prochain PLU bioclimatique

M. BOULARD : Le vœu numéro 11 est présenté par Paris 17 en Commun et c'est Karim ZIADY qui le présente.

M. ZIADY : Merci, M. le Maire. Honnêteté politique et intellectuelle pour commencer. Je n'ai absolument pas défendu cette proposition lors des dernières élections municipales. J'ai bien vu que c'était aussi un point important du programme, notamment de Monsieur GRIVEAUX et Madame BUZYN. Je n'ai pas forcément changé d'avis dans la mesure où au début j'étais contre parce que je pensais que c'était la Ville qui allait devoir tout financer, et qu'avec un projet qui pouvait se chiffrer à la fin à plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de millions d'euros, qu'on n'allait jamais le faire. Mais, j'ai été convaincu par le travail de l'association Les Jardins suspendus des Batignolles. J'ai été convaincu par leurs arguments, et la volonté aussi de mobiliser l'État et la SNCF, sur ce sujet. L'objectif de ce vœu est de cranter l'installation d'un PLOC, donc périmètre de localisation espace végétalisé public, dans le prochain PLU bioclimatique pour qu'on acte une première étape pour autoriser techniquement la couverture des voies ferroviaires le long de la rue de Rome dans le 17ème. On ne peut pas à ce stade — ce sont les informations que j'ai eues de la Direction de l'urbanisme — demander une OAP, c'est-à-dire une orientation d'aménagement des programmations, parce qu'il ne s'agit pas d'un secteur d'aménagement avec un aménageur déjà désigné. Et effectivement, pour être honnête aussi, actuellement évidemment rien n'est budgété à ce stade sur ce projet. Je veux qu'on profite de ce vœu dans le débat à venir sur le PLU justement pour faire avancer ce projet. Je sais que la Mairie du 17ème a reçu l'association, et a toujours soutenu également le projet et a sollicité la SNCF. Je suis prêt à changer certains considérants pour que tout le monde vote le vœu. Mais, je crains que la Direction de l'urbanisme et le premier adjoint qui s'occupe de ces sujets ne votent pas favorablement, si l'on fait une formulation technique demandant une OAP. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu. Explications de vote que je vais faire. Je voulais d'abord vous remercier pour ce vœu et l'honnêteté dont vous avez fait preuve. Cela permet de faire le point aussi sur ce projet, ce vœu, qui figurait dans notre programme municipal en 2020 qui visait à étudier la couverture partielle notamment des voies ferroviaires le long de la rue de Rome. On cherche évidemment à mettre en œuvre. Et surtout à déployer des moyens pour mettre en œuvre ce projet. J'ai saisi la SNCF qui nous a fait un retour plutôt favorable. Elle est plutôt ouverte à l'idée de couvrir notamment ses voies partiellement,

évidemment, avec un travail prospectif notamment avec un porteur de projet. Et la Ville de Paris et la SNCF sont plutôt favorables à l'idée d'avancer. C'est ce que vous rappelez aussi dans votre vœu. On ne peut pas parler évidemment à la place de la Mairie du 8ème, mais j'ai reçu la Maire du 8ème il y a quelques semaines. Nous avons fait un point sur ce sujet puisqu'elle porte, la Mairie du 8ème, également un projet de couverture. Et nous avons décidé de porter une démarche commune. L'avenue de Rome est à cheval sur les deux arrondissements.
Pour en revenir sur votre vœu à proprement parler, nous avons formulé auprès des services municipaux une demande d'orientation, d'aménagement et de programmation sectorielle afin de l'intégrer au futur PLU bioclimatique, et réaffirmer notre volonté de voir avancer les choses concernant l'étude et la faisabilité de ce projet de couverture des voies ferrées. Je tiens à saluer aussi le travail de l'association Les Jardins suspendus des Batignolles qui est représentée ce soir dans notre Assemblée. Je suis convaincu que l'union fait la force sur ces sujets d'envergures. Cela ne peut être que bénéfique. Donc, j'accueille avec l'équipe favorablement votre projet, cher Karim, qui vient conforter notre action.
Nous vous proposons cependant quelques amendements de pure forme qui visent à redéfinir ce que nous demandons, et notamment plutôt un PLOC dont le terme est un peu technique. On aurait aimé vous proposer une OAP sectorielle. Vous y avez répondu dans l'exposé des motifs. Moins restrictif sur le plan règlementaire et qui permettra de ne pas être stoppé par le seul argument financier de la couverture des voies ferrées. Il ne faut pas se leurrer. Une OAP sectorielle envisagerait en plus des espaces verts un ou plusieurs équipements qui permettraient de financer et de garantir l'équilibre économique de l'opération. Et, vous ne l'ignorez pas, cher collègue, un projet économiquement viable a toujours plus de chances d'aboutir.
En tout cas, je suis très heureux de pouvoir vous compter maintenant parmi les alliés de ce projet de longue haleine. Évidemment, vous avez parlé d'absence de financement aujourd'hui. Je dois aussi rappeler, qu'au regard des discussions que nous avons avec les services et même avec le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE, vous l'avez un peu mentionné, mais leur frilosité nous interroge parce que c'est un projet ambitieux sur lequel on doit pouvoir se retrouver. Et j'espère d'ailleurs que Monsieur GRÉGOIRE ne verra pas d'un mauvais œil votre vœu, cher Karim ZIADY, car il m'avait répondu en mars 2022 qu'il refusait les vœux qui — je le cite — « préempteraient des décisions relevant du processus de concertation de la révision du PLU bioclimatique dont il a la responsabilité ». Vous remarquez qu'on n'a jamais été aussi près du but parce que la séance exceptionnelle pour son adoption ne saurait tarder. Donc, nous voterons votre vœu. Et nous faisons une ouverture vraiment sur l'insertion d'une OAP plutôt que d'un PLOC. Je vous laisserai répondre à cette proposition d'amendement avant de donner la parole à Bertrand LAVAUD pour une explication de vote. Merci.

M. ZIADY : Merci, M. le Maire. En toute honnêteté, une nouvelle fois, en tant que membre de l'Exécutif municipal, du coup, j'ai quand même prévenu Emmanuel GRÉGOIRE avant de déposer ce vœu pour éviter les petits soucis et les incompréhensions. J'accepte vos amendements, mais je pense de toute façon qu'en tant que membre de l'Exécutif, je ne pourrais pas m'exprimer lors du débat sur le PLU sur ce sujet. Je n'aurai pas le droit à l'inscription. Je pense qu'il faut effectivement trouver la bonne formulation, et faire un vœu qui satisfasse toutes les parties. Donc, essayons de trouver les bons considérants sans braquer. Je pense vraiment que l'intérêt du débat sur le PLU à venir, c'est vraiment de cranter certains sujets, d'avancer, et justement de ne pas être bloqué s'il y a telle ou telle formulation. J'ai cru comprendre que l'OAP pouvait effectivement refroidir parce que l'OAP veut dire que la Ville va le faire, et que la Ville va mettre rapidement l'argent ; ce n'est pas prévu à court terme. Du coup, j'imagine qu'il y a un sujet un peu là-dessus, c'est-à-dire qu'une fois qu'on a cranté le fait que cette passerelle on veut la couvrir et en faire un espace vert, comment derrière avance-t-on et qui paye quoi ? Mais, je suis d'accord pour voter l'amendement. J'imagine que le vœu, de toute façon, sera reformulé lorsqu'il sera présenté au Conseil de Paris par la Mairie du 17ème ou par d'autres groupes. Je ne sais pas.

M. BOULARD : Merci pour vos explications. Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Oui, merci, M. le Maire. Je vais voter favorablement évidemment. Je vous remercie, cher Karim, d'avoir rappelé ce projet. Cela faisait partie de notre programme municipal, mais surtout je voudrais féliciter le travail de l'association. C'est vrai que c'est un projet qui m'est cher. Certaines personnes sont dans la salle ce soir. J'espère que cela va avancer maintenant, et qu'on va arriver à quelque chose parce que je pense que c'est un très beau projet. Donc, favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Karim ZIADY et le groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes

Considérant le manque important d'espaces verts à Paris ;

Considérant l'urgence de l'adaptation de la Ville de Paris nécessaire face réchauffement climatique pour protéger la santé des habitantes et recréer de la biodiversité ;

Considérant que l'OMS préconise un objectif de 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant ;

Considérant la politique volontariste de la Ville de Paris pour la création d'espaces libres à végétaliser et d'espaces verts ;

Considérant que le travail en cours de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) bioclimatique de Paris ;

Considérant le travail précieux et sérieux de l'association « Les Jardins Suspend us des Batignolles » qui a participé de manière assidue à toutes les étapes de la concertation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour défendre ce projet ;

Considérant que l'association « Les Jardins Suspendus des Batignolles » a pu présenter son projet a la Mairie du 17° arrondissement ainsi qu'a plusieurs membres de l 'exécutif municipal parisien ;

Considérant que le projet se fait au-dessus des voies ferrées qui resteraient bien évidemment à usage ferroviaire comme l'exige la SNCF avant discussion préalable ;

Considérant que ce projet ambitieux ne peut se réaliser qu'avec le concours de la SNCF, de l'État et de la direction de l'Urbanisme (DU) de la Ville de Paris en raison d'une faisabilité technique très coûteuse des travaux ferroviaires induits par la nécessaire création d'appuis de la dalle ;

Considérant que la réalisation du projet peut se faire avec une structure légère avec un bilan carbone modéré ;

Considérant que la Mairie du 8° arrondissement est également intéressée par un tel projet pour la portion des voies située dans son arrondissement ;
Sur proposition du Groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes, le Conseil d'arrondissement, émet le vœu ;

- Que le prochain Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de Paris prévoit l'installation d'un PLOC (périmètre de localisation espace végétalisé public) permettant, dans le futur et si les conditions techniques et financières sont réunies, la couverture des voies ferroviaires le long de la rue de Rome afin que soit possible la création d'espaces verts â destination de toutes et tous.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023011

Nombre de votants : 32 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-041

OBJET : V172023012 Vœu relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics du 17e arrondissement

M. BOULARD : Vœu numéro 12 présenté par Paris en Commun. La parole est à Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, M. le Maire. Le vœu est évident — je ne vais pas vous relire le vœu. Aujourd'hui, il y a 176 fermetures de classes programmées à Paris. Le CDEN est revenu sur sa proposition initiale. En gros, on propose d'en fermer 173 et pas 176. Pour moi, cette carte scolaire qu'on nous propose n'est pas acceptable. Oui, évidemment, on peut sortir l'argument qu'on a moins d'habitants à Paris dans certains quartiers. Mais, il y a aussi une réalité. Il y a eu aussi énormément de suppressions de postes, et des mises en difficulté. Si l'on regarde, par exemple, les fermetures qui sont programmées dans le 17ème, elles ne concernent pas forcément les quartiers où l'on a perdu des habitants. Je pense qu'on doit tous être soudés sur ce sujet, et j'invite aussi les parlementaires de la circonscription. C'est quelque chose qui a beaucoup fonctionné dans le passé. Quand les sénateurs, les sénatrices et les députés montent au créneau aussi sur ce sujet, on est plus fort. Et cette réforme, on ne peut pas l'accepter. On doit se battre contre la fermeture des classes. Je pense que c'est au-delà des clivages politiques.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de votre vœu. Alix BOUGERET pour la majorité d'arrondissement.

Mme BOUGERET : Merci. Je suis désolée. Je vais rompre un peu la belle unanimité qui s'est installée depuis tout à l'heure. Évidemment, le sujet, on en parlait tout à l'heure, est évidemment très important. On partage avec vous cette inquiétude de voir les classes fermer les unes après les autres. On sait aussi pourquoi. Les Parisiens, je vous le rappelle, quittent Paris et leurs enfants avec. Le vœu est très radical, en fait. Il demande de revenir sur l'annulation des fermetures de classes tout simplement. On a une approche un peu différente que l'on a évoquée tout à l'heure, c'est-à-dire un travail au cas par cas, école par école. Ce n'est pas si simple, en fait. On ne peut pas demander tout simplement la fermeture. Cela dépend des quartiers. Cela dépend effectivement des évolutions démographiques. Cela dépend d'un tas de choses, de la situation des familles du quartier. Et on ne partage pas forcément là non plus l'enthousiasme de vos considérants sur la politique de la Maire de Paris en matière d'affaires scolaires, et la sempiternelle opposition entre le public et le privé que vous exposez dans votre vœu, quand nous, au contraire, pensons qu'ils se complètent, ou encore les louanges sur l'entretien des bâtiments des équipements. Ce n'est pas forcément une opportunité à saisir ces baisses d'effectifs. Il faut les regarder au cas par cas. On partage vos inquiétudes sur de nombreux points, mais on s'abstiendra au regard des éléments fournis dans les considérants, notamment.

M. BOULARD : Merci. Jean-Luc DUMESNIL, sur l'explication de vote.

M. DUMESNIL : Je regrette effectivement cette abstention parce que si effectivement nous avons des fermetures de classes, c'est aussi parce que — vous le disiez — les familles n'ont pas de logement ou pas suffisamment. C'est pour cela qu'il faut créer du logement social. Il faut une cohérence. Lorsque vous refusez du logement social d'une part, et d'autre part vous regrettez que les familles s'en aillent, c'est pour le coup une contradiction que je souligne.
Par ailleurs, j'en profite. Outre les classes d'école primaire, nous avons aussi des fermetures de lycées professionnels à Paris, et une décision pour le coup de Madame PECRESSE et de la Région. Cela aussi, c'est à déplorer parce que lorsque les jeunes doivent traverser tout Paris pour aller au lycée pour avoir des enseignements professionnels, c'est fortement les décourager. Donc, je pense que c'est aussi une erreur. Bien évidemment, je voterai ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Je vais m'abstenir également, mais je vais faire une remarque pour rebondir sur vos propos, Karim. C'est vrai qu'il peut y avoir des cas particuliers à étudier. Dans ce cas, on en parlera ensemble éventuellement. Mais, je vais m'abstenir.

M. BOULARD : Merci. Juste pour répondre peut-être à Jean-Luc DUMESNIL quand vous nous dites que l'on s'oppose au logement social. Cela ne vous a pas échappé, cher Jean-Luc, que le

nombre de logements sociaux depuis 25 ans dans le 17ème arrondissement et à fortiori depuis 10 ans a augmenté, que la Mairie d'arrondissement les soutienne ou non, ce qui n'empêche pas la fermeture des classes dans le 17ème. Je vous rappelle que vous êtes en responsabilité et que vous avez augmenté le nombre de logements sociaux dans tout Paris. Cela n'a pas empêché la fermeture des classes. Il faut bien se le rappeler. Il y a une logique aussi mathématique, bien sûr arithmétique. C'est sûr qu'il y aura un certain nombre d'enseignants, de postes, liés à un nombre d'élèves. Tout cela n'est pas une règle de 2023. Cela a toujours été le cas. Donc, la Maire de Paris a beau jeu de pousser des cris d'orfraie. Or, elle n'a pas réussi. Elle a échoué puisqu'on a des Parisiens qui quittent la capitale. Et pourtant, elle a augmenté le nombre de logements sociaux. Et vous nous reprochez dans le 17ème d'avoir voté contre certains projets de logements sociaux, mais parce que ces projets de logements sociaux ne tiennent pas compte des attentes de la classe moyenne supérieure parisienne qui cherche à rester à Paris faute d'offres. Où sont les grands logements ? Où sont les F4 ? Où sont les F3 ? Où sont les F5 dans le parc social ? Ils n'existent pas. La politique depuis 25 ans de la Maire de Paris que vous soutenez, c'est de cloisonner, de faire de petits logements sociaux pour servir une clientèle politique. Donc, vous avez le retour. C'est même un peu schizophrène de la part de la Maire de Paris aujourd'hui d'accuser l'État, le gouvernement, quel qu'il soit d'ailleurs, de fermer des classes.
Après, vous allez dire que c'est national. J'ai entendu cela. Il y a une baisse démographique nationale. Allô ? Regardons bien les chiffres à Paris. Dans certains arrondissements — on a réussi à sauver la situation — il y a des écoles qui vont fermer. Qui peut se réjouir, à part votre famille politique, cher Jean-Luc, qui dit qu'il y a trop de Parisiens. Je vous rappelle… Bien sûr, c'est ce qui a été dit… Il y a trop de Parisiens. Il faut qu'il y ait moins de monde. Oui, oui, il faut que l'entre soi se développe encore plus, qu'on fasse exploser les prix dans le privé et qu'on ait les très aidés et les très aisés. Voilà. On y arrive. C'est Françoise de PANAFIEU en 2008 qui avait dénoncé dans sa campagne le Paris des très aisés et des très aidés. On y est ! On y est maintenant, et c'est le fruit de votre politique. Je trouve que c'est un peu fort de café et que c'est très électoraliste. Cela fait plaisir sans doute aux professeurs, mais la réalité : il y a une logique à ce qu'il y ait moins de professeurs à partir du moment où il y a moins d'élèves dans les classes. On ne va pas finir avec des classes avec un professeur pour dix élèves ou cinq élèves. Il faut mettre un peu de rationalité. J'entends vos arguments, mais permettez-moi de vous dire que je ne suis pas en phase. Nous défendrons, Bertrand LAVAUD, des situations très précises où les fermetures ne sont pas légitimes à nos yeux. Mais, ce n'est pas partout parce qu'il y a aussi une démographie de quartiers qui légitime des fermetures de classes. Nous avons réussi à les limiter — merci à Géraldine ROUAH ZANGRILI qui a travaillé à cela. On va rester vigilant parce qu'il y a une autre commission CDEN qui aura lieu en juin qui sera déterminante sur le nombre réel de fermetures. Et dans certains quartiers, nous défendrons évidemment le maintien de ces classes.
Je crois que l'on va pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Karen Taïeb, Karim Ziady, Fabrice Dassie et les élus du groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite et notamment, à ceux qui ont le moins, de construire leur vie en s'émancipant des déterminismes de leur milieu familial ;

Considérant les projets soumis ou à soumettre aux CDEN des 6 et 13 mars, contenant respectivement 182 suppressions de postes dans les collèges et lycées (dont 80 pour les seuls collèges), 155 suppressions de postes d'enseignants et 176 fermetures de classes et seulement 6 ouvertures dans les écoles du 1er degré ;

Considérant que ces fermetures de classes dans les écoles ou les collèges représentent l'équivalent de la fermeture de 19 écoles primaires et 3 collèges ;

Considérant que dans le 17e arrondissement, 13 fermetures de classes dans 5 écoles maternelles, 5 écoles élémentaires et 2 collèges sont envisagées pour la rentrée 2023 ;

Considérant que ces fermetures concernent quatre écoles qui relèvent de l'éducation prioritaire (REP), ainsi qu'une classe UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés).

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique, et permettre de conforter le mouvement, engagé depuis près de dix ans, d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes ;

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membre de l'organisation ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe n'est certes par le seul critère permettant de garantir l'accès à la réussite éducative, mais qu'un nombre réduit permet de repenser l'école dans une approche moins verticale, en laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes ;

Considérant également la différence des moyens alloués à l'école privée à Paris au détriment de l'école publique ;

Considérant l'importance des enjeux de mixité sociale dans l'Académie de Paris.

Considérant l'engagement de la Ville en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroitre les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant à cet égard que la fermeture programmée des Jardins d'Enfants, en conséquence de la loi du 26 juillet 2019 et spécifiquement l'abaissement du caractère obligatoire de l'instruction à 3 ans, et la non-prise en compte de la spécificité des Jardins d'Enfants qui accueillent des enfants entre 3 et 6 ans, malgré de nombreuses interpellations du Gouvernement par de nombreuses et nombreux conseiller.e.s d'arrondissement, conseiller.e.s de Paris ou parlementaires parisien.ne.s ;

Considérant que dans une société qui doute et se fragmente, l'école publique est l'une des dernières institutions en laquelle les citoyennes et les citoyens ont encore confiance ;

Considérant que cette confiance ne doit pas être érodée par des mesures dictées par le seul souci de réaliser des économies ;

Considérant que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser la réussite des élèves en consacrant d'importants moyens à l'amélioration de leurs conditions d'accueil : transformation des cours d'écoles en Oasis, Rues aux Écoles, ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis complémentaires aux missions de l'Éducation Nationale, enseignements avec des Professeurs de la Ville de Paris spécialement formés dans les trois disciplines qu'ils enseignent (EPS, Arts plastiques, Musique), l'Académie du Climat, et de nombreux autres dispositifs dans les écoles et les collèges ;

Considérant, parmi tous ces dispositifs, l'accent mis sur l'innovation pédagogique et les nouveaux apprentissages avec le TUMO numérique et l'Académie du Climat, qui préparent les enfants parisiens au monde de demain ;

Considérant enfin la mobilisation de la Ville pour entretenir ses bâtiments et améliorer leur performance énergétique ;

Sur proposition de Karen Taïeb, de Karim Ziady, de Fabrice Dassie et des élus du Groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes, le Conseil d'arrondissement, émet le vœu ;

- Que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2023-2024 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes (ou de divisions) dans les écoles et les collèges publics, et garantir à tous les élèves les conditions de la réussite ;

- Qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteurs de handicap.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023012

Nombre de votants : 32 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 5
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 27

DÉLIBÉRATION N° 17-23-042

OBJET : 2023 DDCT 22 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383 717 euros pour 20 projets associatifs)

M. BOULARD : Nous arrivons presque au terme de notre Conseil puisque nous avons oublié une délibération, et je remercie notre adjoint, Hugues CHARPENTIER, de nous l'avoir fait remarquer. Il y en a au moins un qui suit dans ce Conseil. Je le remercie. Il va nous présenter la DDCT 22.

M. CHARPENTIER : La DDCT 22 concerne la subvention non pas de fonctionnement, mais d'investissement pour des associations, et elle vise à améliorer l'accueil du public dans les locaux. Très rapidement, on a Écoute Habitat 17 qui est concernée par une subvention d'un peu plus de 4 000 euros pour acheter du petit mobilier pour son local de rangement et une subvention plus importante cette fois-ci de 40 000 euros pour AECS qui vient d'annexer, si je puis dire, un nouveau local à la Villa Saint-Ange que nous avons eu l'occasion de visiter avec Carline un peu avant les vacances à l'occasion de l'inauguration du frigo solidaire. Des locaux assez importants qu'il convient de réaménager pour avoir une approche plus modulaire de l'espace, et permettre le déroulement de leurs différentes activités. Donc, 40 000 euros pour AECS. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement. Ce sera mon dernier mot de ce Conseil.

M. BOULARD : Merci. On connaît bien AECS qui fait un gros travail sur le secteur Saint-Ange. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous finissons sur une nouvelle unanimité pour les délibérations. Je vous souhaite une excellente soirée. Je vous donne rendez-vous pour un Conseil d'Arrondissement au mois de mai.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14 ;

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l’unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 22

Nombre de votants : 32 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-001
OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172023003)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-002
OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172023001)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-003
OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 (172023002)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-004
OBJET : 2023 SG 7 Transformations Olympiques - Subventions (100 000 euros) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de BasketBall et MAIF

DÉLIBÉRATION N° 17-23-005
OBJET : 2023 DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

DÉLIBÉRATION N° 17-23-006
OBJET : 2023 DEVE 5 Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

DÉLIBÉRATION N° 17-23-007
OBJET : 2023 DFPE 12 Subvention (1 877 918 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

DÉLIBÉRATION N° 17-23-008
OBJET : 2023 DFPE 21 Subvention (1 651 157 euros), avenant n° 2 et subvention d'équipement (357 108 euros) à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-009
OBJET : 2023 DFPE 24 Subvention (5 789 262 euros), avenants n° 1 et n° 2 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance

DÉLIBÉRATION N° 17-23-010
OBJET : 2023 DFPE 45 Subventions (297000 euros) avec 1 convention, 1 CPO et 2 avenants à CPO- à 8 associations pour le fonctionnement des ludothèques et ludomouv

DÉLIBÉRATION N° 17-23-011
OBJET : 2023 DFPE 66 Subvention (8 667 628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance

DÉLIBÉRATION N° 17-23-012
OBJET : 2023 DFPE 72 Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-013
OBJET : 2023 DDCT 01 Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-014
OBJET : 2023 DDCT 03 Appel à projets politique de la ville - subvention de fonctionnement à 67 associations pour le financement de 75 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-015
OBJET : 2023 DDCT 04 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (1 516 326 euros pour 100 associations et la réalisation de 236 actions)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-016
OBJET : 2023 DDCT 11 Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires --subventions de fonctionnement (80 000 euros) à 9 associations

DÉLIBÉRATION N° 17-23-017
OBJET : 2023 DLH 62 Immeuble communal 20 Boulevard du Bois le Prêtre (17ème), Fixation de redevance et attribution d'une aide en nature à l'association Centre social et culturel de la Porte Pouchet

DÉLIBÉRATION N° 17-23-018
OBJET : V172023004 Vœu relatif à l'occupation de l'immeuble communal situé 20 boulevard du Bois-le-Prêtre - Rattaché à la délibération 2023 DLH 62

DÉLIBÉRATION N° 17-23-019
OBJET : 2023 DLH 68 -1 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par SNL Prologues – garantie par le Ville du prêt PLAI finançant le programme de logement social situé 6, rue Baron (17e)
- 2 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux par SNL Prologues – garantie par la Ville du prêt PLAI finançant le programme de logement social situé 17, rue du Docteur Paul Brousse (17e)"

DÉLIBÉRATION N° 17-23-020
OBJET : 2023 DDCT 12 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-021
OBJET : 2023 DSOL 4 Aide alimentaire - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725€) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960,00€) pour 1 association, Conventions.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-022
OBJET : 2023 DSOL 24 Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

Communication relative au bilan de l'avancement des projets du budget participatif du 17ème arrondissement et à leurs perspectives

DÉLIBÉRATION N° 17-23-023
OBJET : 2023 DAE 74 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 000 euros.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-024
OBJET : V172023003 Vœu relatif aux modalités de fonctionnement de la commission d'indemnisation des commerçants et d'indemnisation des entreprises affectées par le chantier du tramway T3 - Rattaché à la délibération 2023 DAE 74

DÉLIBÉRATION N° 17-23-025
OBJET : 2023 DAE 77 Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 193 172 €

DÉLIBÉRATION N° 17-23-026
OBJET : 2023 DPE 4 Subventions (407 500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions

DÉLIBÉRATION N° 17-23-027
OBJET : 2023 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-028
OBJET : 2023 DASCO 20 Subventions d'investissement (65 835 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022

DÉLIBÉRATION N° 17-23-029
OBJET : 2023 DJS 37 Subventions (227.000 euros), convention et avenants avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits

DÉLIBÉRATION N° 17-23-030
OBJET : 2023 DEVE 18 Chambre Funéraire des Batignolles – Approbation du principe de la délégation du service public pour la gestion de la Chambre funéraire des Batignolles

DÉLIBÉRATION N° 17-23-031
OBJET : 2023 DAC 129 Pacte adjoint et contrat de cession de droits d'auteur et de garantie – Œuvre hommage à Edmond Rostand

DÉLIBÉRATION N° 17-23-032
OBJET : V172023001 Vœu relatif à l'augmentation des charges locatives de provision d'énergie pour les locataires du parc social parisien

DÉLIBÉRATION N° 17-23-033
OBJET : V172023002 Vœu relatif au renforcement des contrôles de la réversibilité des locaux professionnels lors de la cessation d'activité des professions réglementées

DÉLIBÉRATION N° 17-23-034
OBJET : V172023005 Vœu relatif à la mise en conformité des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) dans le parc social de la Ville de Paris

DÉLIBÉRATION N° 17-23-035
OBJET : V172023006 Vœu relatif à la programmation et au financement du dispositif Embellir Votre Quartier

DÉLIBÉRATION N° 17-23-036
OBJET : V172023007 Vœu Relatif au plan de circulation de la place Saint-Ferdinand et de la rue des Acacias, issu de la concertation dans le cadre du programme Embellir Votre Quartier « Ternes- Maillot »

DÉLIBÉRATION N° 17-23-037
OBJET : V172023008 Vœu Relatif aux fermetures de classes proposées par l'Académie de Paris dans les écoles du 17è arrondissement pour la rentrée 2023

DÉLIBÉRATION N° 17-23-038
OBJET : V172023009 Vœu relatif au désengorgement du site Paris Adresse situé dans le 17è arrondissement

DÉLIBÉRATION N° 17-23-039
OBJET : V172023010 Vœu relatif à la sécurisation de la passerelle située 14 boulevard de Reims

DÉLIBÉRATION N° 17-23-040
OBJET : V172023011 Vœu relatif â l'installation d'un PLOC (périmètre de localisation espace végétalisé public) sur les parcelles situées au-dessous des voies ferroviaires le long de la rue de Rome dans le prochain PLU bioclimatique

DÉLIBÉRATION N° 17-23-041
OBJET : V172023012 Vœu relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics du 17e arrondissement

DÉLIBÉRATION N° 17-23-042
OBJET : 2023 DDCT 22 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383 717 euros pour 20 projets associatifs)

Procès-verbal de la séance du 06 MARS 2023

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17ème arrondissement

M. Théo MICHEL,
Conseiller d'arrondissement, secrétaire de séance